Femmes et Précarité Causes, Conséquences, Préconisations

COLLOQUE 4 FÉVRIER 2023 PALAIS DU LUXEMBOURG - SALLE MEDICIS

sous le haut patronage de Madame Annick BILLON, Sénatrice, Présidente de la Délégation aux droits des femmes

Sénatrice, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'Egalité des chances entre les femmes et les hommes

perte d'emploi Echômage
surendettement Echômage
CDD famille E isolement
12 MOS-D'ECATIC
2 Sulchences etise Emisère
Las salaire E Eloyement
Eloyement
Eloyement
Elamille monoparentale Eloyement



Depuis 1901, pour les droits des femmes et l'égalité des chances

Sommaire

4	Introduction
6	Avant-propos
9	1ère Table Ronde : Les Femmes les plus exposées à la précarité
10	Femmes en milieu rural et précarité
16	Femmes dans les quartiers, parents solo, travailleuses à temps partiel, les plus exposées à la précarité?
24	Impact des violences conjugales et emploi des femmes
35	Questions - Réponses
40	2 ^{ème} Table Ronde : Conséquences et Préconisations
41	Santé et Précarité
46	La précarité et le décrochage scolaire
50	Les difficultés pour accéder au sport et à la culture dans les familles vivant dans la précarité
54	Questions - Réponses
61	Préconisations
68	Remerciements



Introduction

MARIE-CLAUDE BERTRAND

Présidente du CNFF

istoriquement, le CNFF intervient dans les domaines majeurs de la vie des femmes : éducation, lutte contre les stéréotypes, santé, emploi, égalité professionnelle, lutte contre toutes les formes de violences, pauvreté, vieillissement, etc.

Aussi, le sujet Femmes et Précarité s'imposait-il à nous, même si le CNFF y avait déjà consacré des travaux en 2013 sous la présidence de Martine MARANDEL, ma prédécesseure ; le titre du colloque était alors "Femmes et Précarité - Prévenir les ruptures et accompagner - Le rôle et les actions des associations du CNFF" ; il fut ouvert par Eveline DUHAMEL Membre du CESE co-auteure du rapport "Femmes et précarité" de mars 2013, et clôturé par Elisabeth MORIN-CHARTIER députée européenne, Présidente internationale

de l'Union Européenne des Femmes. Elisabeth MORIN-CHARTIER avait intitulé son intervention : "Année 2013 : année européenne de la lutte contre la pauvreté". J'en profite pour saluer nos amies de l'UEF, Christiane TRICOT, Vice-Présidente internationale, et Vice-Présidente du CNFF, Pascale MESNIL, Présidente UEF section Française et Annette RENARD, membre du conseil national.

La précarité est, hélas, toujours d'actualité et touche majoritairement les femmes, malgré leur rôle essentiel dans leur profession et leur foyer pour le bien être de toutes et tous.

Selon une enquête de la DARES de 2016, les femmes représentent 62% des personnes payées au SMIC. Au sein des familles monoparentales, les mères isolées sont plus précaires que les pères et 82% des parents isolés sont des femmes selon "chiffres clés 2021 : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme me l'a fait remarquer Monsieur JAOUEN, Collaborateur parlementaire de Madame la Sénatrice Annick BILLON, "la précarité des femmes est toujours un vaste sujet avec de multiples conséquences". En effet, la précarité se caractérise par l'absence de plusieurs sécurités permettant aux personnes et aux familles de jouir de leurs droits fondamentaux. Nous ne pourrons traiter de toutes les situations ni de toutes les dimensions aujourd'hui; toutefois, nous poursuivrons nos travaux. Ces derniers ont pour objectif de dégager des

préconisations à mettre en œuvre pour faire reculer la précarité des femmes et des enfants de façon significative dans tous les territoires.

Michèle VIANÈS, Vice-Présidente CNFF. Présidente de Regards Femmes, essayiste, va expliquer les approches que nous avons retenues. Elle modérera la 1ère table ronde : "Les femmes les plus exposées à la précarité" au cours de laquelle les expertes rapporteront sur les situations de précarité des femmes les plus exposées et les solutions à apporter alors que les expertes et experts de la 2ème table ronde exposeront les conséquences sur la santé, le décrochage scolaire. l'accès à la culture et au sport ainsi que les préconisations pour plus de justice sociale.



Avant-propos

MICHÈLE VIANÈS

Vice-Présidente du CNFF, Présidente de Regards de femmes, Coordinatrice du colloque.

e Comité Exécutif du CNFF a décidé d'organiser cette rencontre sur les femmes et la précarité avec 3 objectifs :

- 1/ Renforcerlaconnaissancemutuelle de la situation
- 2/ Initier un partage d'expériences sur les différentes dimensions de la notion de précarité
- 3/ Proposer des axes et des actions à l'issue de cette journée

Création d'un groupe de travail :
Marie-Claude BERTRAND,
Claudie BOUGON-GUIBERT,
Christiane CHARBONNEL,
Nicole HERB,
Ludovina MOREIRA,
Christiane TRICOT,
Michèle VIANÈS,
Marie-Jeanne VIDAILLET- PERETTI.

Il nous a paru indispensable de faire la distinction entre précarité et pauvreté.

Sur le plan des définitions : la pauvreté s'entend principalement comme une absence, une insuffisance de ressources monétaires.

La précarité elle, ne se comprend pas seulement par cette absence de ressources, mais elle désigne plutôt ce qu'on peut appeler une fragilité des revenus et de position sociale. Elle comprend donc deux dimensions.

En 1987, Joseph WRESINSKY, fondateur d'ATD Quart Monde, définissait déjà la précarité ainsi :

"Un état d'instabilité sociale caractérisé par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités qui permettent aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux".

Pour rappel, les droits fondamentaux tels qu'ils ont été définis par la loi du 29 juillet 1998 sont : le droit à l'emploi, le droit au logement, le droit à la santé et le droit à la citoyenneté.

On voit tout de suite dans cette définition que la précarité parle d'une absence. d'un manque. C'est une situation qui est marquée par un manque qui engendre incertitude face à l'avenir. fragilité et vulnérabilité. Joseph WRESINSKY précisait déià que les situations de précarité se développent lorsque les conditions concernent le niveau socio-économique. l'habitat. les réserves financières. le niveau culturel. le niveau d'instruction et de qualification professionnelle et les moyens de participation associative, syndicale et politique, quand tous ces

La pauvreté est définie par un seuil de ressources. Il est plus difficile de mesurer la précarité afin de pouvoir déterminer les critères d'accès aux politiques publiques. Quand il y a précarité, il faut que les politiques publiques soient là pour les éradiquer.

moyens sont défavorables. C'est bien un ensemble, c'est multi

dimensionnel.

Pour cela il a été créé des indices composites, prenant en compte différents indicateurs sociaux économiques, mais aussi des critères de modes de vie, d'accès aux soins, à la santé, le niveau d'études et de caractère socioprofessionnel.

Le score EPICES (indicateur de précarité des Centres d'examen de santé) prend en compte toutes les dimensions de la précarité et s'appuie sur 11 questions binaires concernant le mode de vie, le logement, la pratique sportive, les sorties culturelles, les vacances. Le score est continu, il varie de 0 (absence de précarité) à 100 (maximum de précarité). Le seuil de 30 est considéré comme le seuil de précarité.

C'est un faisceau de conditions d'épanouissement de la personne. Ce score EPICES permet de prendre en compte des personnes qui étaient en dehors des radars et notamment des travailleurs, des personnes qui ont une

Questions	Coefficients	
Rencontrez-vous parfois un travailleur social ?	10,06	
Bénéficiez-vous d'une assurance maladie complémentaire ?	-11,83	
Vivez-vous en couple ?	-8,28	
Etes-vous propriétaire de votre logement ?		
Y-a-t-il des périodes dans le mois où vous rencontrez de réelles difficultés financières à faire face à vos besoins (alimentation, loyer, EDF) ?	14,80	
Vous est-il arrivé de faire du sport au cours des 12 derniers mois ?	-6,51	
Etes-vous allé au spectacle au cours des 12 derniers mois ?	-7,10	
Etes-vous parti en vacances au cours des 12 derniers mois ?	-7,10	
Au cours des 6 derniers mois, avez-vous eu des contacts avec des membres de votre famille autres que vos parents ou vos enfants		
En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous puissiez compter pour vous héberger quelques jours en cas de besoin ?	-9,47	
En cas de difficultés, y a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous puissiez compter pour vous apporter une aide matérielle ?		
Constante		

activité professionnelle rémunérée, mais qui sont toutefois en difficultés ou des personnes qui se trouvent tout à coup dans un parcours de vie difficile qui résulte d'évènements liés à des ruptures sociales, professionnelles ou affectives.

La crise sanitaire a impacté de nouveaux publics, d'abord parce qu'elle a accéléré l'isolement. On est bien dans cette idée du social dans la précarité. Parmi les nouveaux publics : étudiants, jeunes adultes, salariés modestes.

Il manque un critère important à ce score EPICES: il ne prend pas en compte l'accès aux outils numériques.

La dématérialisation complique le parcours de certains publics en situationde précarité. aui sont en situation d'illectronisme. Mais même pour ceux qui savent utiliser les outils numériques. la difficulté consiste à trouver un interlocuteur.

Ces indices multidimensionnels, composites, mis au point pour définir le niveau de précarité, sont également basés sur des caractéristiques de l'aire de résidence : ces liens avec l'implantation géographie des soins, des services de santé, mais aussi les facilités de déplacement, les facteurs socioéconomiques de l'environnement local.

C'est pour cela que nous allons d'abord commencer par partager des expériences et analyses dans deux aires de résidences totalement différentes : Sihem HABCHI décrira la situation dans les quartiers dits "sensibles" inscrits à la politique de la ville et Marie-Pierre MONIER dans les zones rurales.

Comme nous ne pourrons pas aborder toutes les dimensions de la précarité, nous en avons sélectionné 4 :

- 1/ L'accès au travail
- 2/ La santé
- 3/ L'éducation
- 4/ La pratique du sport et d'activités culturelles

L'accès au travail sera abordé ce matin par Christiane CHARBONNEL, les trois autres questions lors de la table ronde de cet après-midi.

Madame la Sénatrice, les femmes en milieu rural ont-elles plus de risques d'être exposées à la précarité, y-at-il des facteurs aggravants ? Les préconisations dégagées dans le rapport du Sénat "Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité" ont-elles été reprises et avec quels effets ?

Femmes et COLLOQUE CNFF
Précarité 4 FÉVRIER 2023
PALAIS DU LUXEMBOURG
SALLE MÉDICIS

1ère table ronde

Les Femmes les plus exposées à la précarité

- Femmes en milieu rural et précarité
- Femmes dans les quartiers, parents solo, travailleuses à temps partiel, les plus exposées à la précarité ?
- Impact des violences conjugales et emploi des femmes

Femmes en milieu rural et précarité



MARIE-PIERRE MONIER

Sénatrice de la Drôme
Vice-présidente de la Délégation
aux droits des femmes du Sénat
Co-rapporteure du rapport
"Femmes et égalité en finir
avec les zones blanches"
et professeur de mathématiques.

Je vous remercie pour cette invitation : je me réjouis de la tenue de ce colloque, qui jette un coup de projecteur essentiel sur les femmes en situation de précarité.

C'est un sujet trop peu abordé. Les femmes pourtant sont surreprésentées parmi les personnes précaires, comme l'attestent ces quelques chiffres :

- ► 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes.
- ► 60 % des personnes en CDD et 70 % des vacataires sont des femmes

Nos interventions aujourd'hui seront autant de relais de la voix des femmes

"Les jeunes filles rurales peuvent faire face à un triple déterminisme : géographique, social et de genre."

Salomé Berlioux, fondatrice de l'association Chemins d'Avenirs

concernées, bien souvent invisibilisées dans la sphère publique.

Les constats dont je vais vous faire part ont été notamment nourris par le rapport parlementaire que j'ai co-écrit en tant que sénatrice de la Drôme et vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport, qui a vu le jour en 2021, nous y avons travaillé avec des collègues sénatrices et sénateurs de tous bords politiques, et je suis fière du résultat.

Il a un titre très parlant : "Femmes et ruralité, pour en finir avec les zones blanches de l'égalité".

Nous avons choisi de travailler sur ce sujet après avoir fait un constat simple : l'égalité femmes-hommes était jusqu'alors un impensé des politiques publiques en faveur des territoires ruraux.

En témoigne la première mouture de l'Agenda rural du Gouvernement, adopté à l'automne 2019 (un nouvel acte

est aujourd'hui en préparation) : aucune des 181 mesures de cet agenda rural ne mentionne l'égalité femmes-hommes ni aucune problématique spécifique aux femmes.

C'est pourtant un sujet crucial : pas moins de 11 millions de femmes vivent aujourd'hui dans les territoires ruraux, soit une femme sur trois!

Nos travaux nous ont permis de dresser un large tour d'horizon de leur situation, autour de huit thématiques : mobilité, jeunesse, emploi, entreprenariat, situation des agricultrices, santé, violences faites aux femmes, et engagement politique et public.

Il en ressort un fil rouge : les territoires ruraux agissent comme un amplificateur d'inégalités entre les femmes et les hommes, et les inégalités économiques n'échappent pas à la règle.

Si elle n'était pas au cœur de nos travaux, la question de la précarité féminine en milieu rural et de ses spécificités est revenue de façon récurrente au cours de nos auditions, avec plusieurs facteurs explicatifs.

Le premier que je souhaite aborder est celui de la **mobilité**, car il s'est imposé comme une thématique phare de ce rapport, reliant toutes les autres.

En raison du manque de transports en commun adaptés, qui desservent de moins en moins de communes rurales,

la mobilité est centrée en ruralité autour de la voiture, qui regroupe **80% des déplacements**, laissant de côté une partie des femmes.

Ainsi, elles sont seulement 80 % à détenir le permis B contre 90 % des hommes. Par ailleurs, lorsqu'un ménage possède une voiture, c'est principalement l'homme qui l'utilise. Pour prendre l'exemple de la Dordogne : si 89% des ménages ont une voiture, 58% d'entre eux n'en ont au'une. Cet usage plus limité de la voiture, lié à la persistance de stéréotypes de genre ainsi qu'à des problématiques financières, freine les femmes vivant dans les zones rurales dans leur accès à l'emploi et les limite à un bassin d'emploi plus réduit géographiquement. Il nous a été indiqué que les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à abandonner la grande mobilité liée au travail, en particulier à l'arrivée d'un enfant.

Il contribue également à éloigner les femmes des services publics et sociaux, entraînant un phénomène de non connaissance et de non recours aux droits.

Le manque de solutions de garde d'enfants accessibles en zones rurales complique également l'insertion professionnelle des femmes y vivant, considérant qu'elles assurent encore la majorité des tâches liées aux enfants. Beaucoup sont ainsi amenées à mettre entre parenthèses leur carrière ou à basculer à temps partiel.

Nos propositions pour faire avancer les choses :

- Code de la route passé à l'école
- Développer les transports publics
- Faire un grand recensement des solutions de mobilité (transports en commun, covoiturage, arrêts à la demande...)
- Rapprocher certains services pour que la mobilité cesse d'être un sujet

Les différences d'accès à l'emploi entre les femmes et hommes vivant en milieu rural sont un autre facteur déterminant de cette précarité féminine.

Ainsi, les territoires ruraux enregistrent un différentiel de taux de chômage plus important entre les femmes et les hommes que les territoires urbains : parmi les actifs de 15 ans ou plus, les femmes rurales sont 12% à se déclarer au chômage, contre 5% des hommes.

Par ailleurs, pour les femmes rurales ayant réussi à obtenir un emploi se pose la question de sa nature : temps partiel ou complet, CDI ou CDD, niveau de rémunération...

En effet, 17,5% des femmes salariées qui travaillent dans une commune rurale occupent un emploi précaire, contre 13,6% des hommes dans la même situation et 13,4% des femmes qui travaillent dans une commune urbaine.

La proportion de femmes occupant un poste à temps partiel augmente à mesure que la densité baisse, tandis qu'on observe une logique inverse pour les hommes. A titre de comparaison, 31% des femmes qui travaillent dans une commune rurale sont en temps partiel, contre 8% des hommes dans la même situation.

La précarité des emplois qu'exercent les femmes est liée à la faible mixité de l'offre d'emplois en milieu rural, principalement orientée vers des secteurs à dominante masculine qui représentent 36% de l'offre d'emploi des communes rurales contre 21% dans les communes urbaines, en particulier la construction et l'agriculture. A contrario, l'emploi féminin se concentre fortement, dans le secteur du soin et de l'aide à la personne, où travaille près de 20% des femmes, un secteur souvent pourvoyeur d'emplois faiblement rémunérés et à horaires atypiques.

Pour faire avancer les choses, nous proposons notamment :

- en premier lieu, de se doter d'un diagnostic chiffré à l'échelle de chaque territoire permettant de connaître le degré d'insertion et la situation professionnelle des femmes,
- de conforter l'action des CIDFF au sein des territoires ruraux en faveur d'un accompagnement global des femmes dans l'accès à l'emploi en milieu rural,
- de mettre en place une logique partenariale avec tous les acteurs des politiques de l'emploi (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, tissu associatif et économique local, fonds européens...).

Remédier à cette précarité liée à l'emploi suppose aussi de s'attaquer à la racine du problème, car beaucoup se joue en réalité dès la formation initiale.

Les formations proposées dans les zones rurales relèvent en effet essentiellement

de l'enseignement technologique et professionnel et les jeunes filles qui y vivent optent souvent pour des parcours courts, qui leur permettent de suivre une formation proche de leur milieu familial et de trouver, par la suite, un emploi en adéquation avec les offres d'emploi de leur territoire.

A cela s'ajoute une persistance des stéréotypes, associée à une forte autocensure, qui conduit à des différences d'orientations entre filles et garçons plus marquées dans les territoires ruraux.

J'ai ainsi été frappée d'entendre en audition parler d'un triple déterminisme pour les jeunes filles rurales :

- géographique, lié à l'isolement et l'éloignement des offre de formation,
- social, en raison de l'investissement financier que représentent les études supérieures et du manque d'information disponible,
- de genre, par le poids des stéréotypes et représentations, y compris intériorisés par les jeunes filles elles-mêmes.

Pour y mettre fin, nous avons préconisé plusieurs pistes, parmi lesquelles :

- Encourager les dispositifs de mentorat
- Accompagner la mobilité des jeunes filles, via le financement de séjours hors du territoire et l'attribution de bourses

Ce tour d'horizon des différentes facettes et facteurs de la précarité des femmes en milieu rural nécessite bien sûr d'évoquer l'agriculture, secteur d'activité emblématique de ces territoires.

Nous l'avions déjà pointé du doigt en 2017 dans notre rapport "Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires" : les femmes agricultrices ont des revenus plus faibles que leurs homologues masculins.

On retrouve également cette inégalité au moment de la retraite, puisque les retraites sont inférieures de 13,2% pour les cheffes d'exploitations et de 17,4% pour les salariées agricoles par rapport aux agriculteurs de même statut.

La situation précaire des agricultrices est aussi liée à la guestion de leur statut :

- 5 000 à 6 000 agricultrices sont à ce jour sans statut,
- de nombreuses autres bénéficient seulement d'un statut de "conjoint collaborateur", qui offre une moindre autonomie et protection sociale, avec également un impact sur le montant des retraites. C'était le cas de 21 200 femmes en 2018, soit 15% du total des conjointes des chefs d'exploitation hommes,
- à contrario seulement ¼ de femmes dirigent ou co-dirigent des exploitations ou entreprises agricoles.

Plusieurs avancées récentes sont à noter - je pense à l'entrée en vigueur en janvier 2022 de la loi Chassaigne, qui permet de :

 Revaloriser de 100 euros en moyenne par mois les plus petites retraites agricoles, à savoir celles des conjoints collaborateurs et des aides familiaux, en grande majorité des femmes Limiter à 5 ans le recours au statut de "conjoint collaborateur" : au-delà de cette période, la conjointe, car il s'agit souvent de la femme, devra être considérée comme une associée à part entière sur la ferme : soit en tant que salariée, soit comme co-exploitante.

Mais le chemin reste encore long à parcourir. Nous avons ainsi dans notre rapport tenu :

- d'une part à rappeler la nécessité d'appliquer strictement les mesures de nature à mettre fin à l'absence totale de statut.
- d'autre part à mettre en avant d'autres pistes concrètes pour améliorer la situation des agricultrices : soutien de la création de réseaux de femmes dans le secteur professionnel agricole, évolution des aides à l'installation, amélioration de l'offre de remplacement...

Enfin, j'évoquerai pour conclure les conséquences très concrètes de cette précarité dans les autres domaines de la vie des femmes qui y sont confrontées. Je pense d'une part à l'alimentation. Ce n'était pas l'un des axes explorés dans le cadre de notre rapport, mais les travaux du groupe de travail de la région AURA dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui m'ont récemment été communiqués attestent que loin des idées reçues sur l'accès facilité à une production locale de qualité, les territoires ruraux n'échappent pas à la dure réalité de la précarité alimentaire.

Cela amène les femmes concernées à mettre en place des stratégies pour se nourrir, ainsi que leur famille, à moindre coût - fréquentation des magasins discount, achat de produits proche de la date de péremption - avec parfois un arbitrage qui s'opère entre coût de l'alimentation et coût du déplacement lorsque les points de vente sont éloignés.

La précarité complexifie également l'accès aux soins, qui relève déjà du parcours du combattant dans les territoires ruraux en raison de l'accélération ces dernières années de la désertification médicale

Cette faible densité médicale et l'accès difficile aux médecins spécialistes s'illustre notamment par le manque d'offre de gynécologie médicale dans ces territoires.

Ainsi en France, on a en moyenne 2,6 gynécologues pour 100 000 personnes.

Mais dans 77 départements, le taux est inférieur à la moyenne nationale. Dans 13 départements, il n'y a aucun gynécologue!

Allié aux difficultés en matière de mobilité, cela conduit à un renoncement en matière de suivi médical, pourtant primordial, notamment en termes de prévention.

Ainsi, dans les milieux sociaux défavorisés, environ 40% des femmes échappent au dépistage du cancer du col de l'utérus. Il nous faut dans ce domaine multiplier les solutions pour "aller vers", ce qui passe par :

- le développement des solutions de bus de soins itinérants,
- le renforcement des informations sur les dépistages via les mairies, les pharmacies, les salles d'attente, le réseau des sage-femmes (très dynamique)...

Cela suppose aussi bien sûr de trouver des solutions efficaces pour que les soignants reviennent s'installer en zone rurale - un défi de politique publique qu'il nous faut impérativement relever!

Le dernier sujet que je souhaiterais évoquer, et, non des moindres, est celui des violences conjugales.

Notre rapport a en effet mis en lumière une réalité glaçante :

- 50% des féminicides ont lieu en ruralité, alors que seulement 35% des femmes y vivent.
- 50% des interventions de la gendarmerie dans le cadre de violences intrafamiliales ont lieu dans les territoires ruraux.

La plus grande précarité et la dépendance économique des femmes vivant en milieu rural, combinées à l'isolement géographique et au difficile anonymat dans ces territoires, contribuent à l'ampleur de ce phénomène.

Face à ce constat d'urgence, les solutions concrètes ne manquent pas pour mieux protéger et accompagner ces femmes, en voici quelques-unes :

- augmentation du nombre de logements d'accueil d'urgence, dédiés aux femmes victimes et adaptés à leur situation,
- élaboration d'une cartographie des acteurs et actrices de la lutte contre les violences, dont le maillage doit être renforcé,
- augmentation du nombre d'intervenantes sociales en gendarmerie.

Et bien sûr, des moyens publics à la hauteur!

J'ai eu l'occasion de l'indiquer en introduction de mon propos, notre rapport a mis en lumière l'effet "amplificateur" de la ruralité sur les inégalités entre les femmes et les hommes : c'est aussi le cas pour la précarité, qui touche plus durement les femmes que les hommes dans ces territoires, avec un effet cumulateur sur d'autres difficultés parfois dévastateur.

Dans une note plus positive, j'ajouterai, que depuis sa publication, nous avons constaté un intérêt accru, que ce soit de la part de l'opinion ou des pouvoirs publics, sur ce sujet de l'égalité en ruralité : j'espère à ce titre que nos travaux dans le cadre du colloque de ce jour contribueront également à faire bouger les choses!

Femmes dans les quartiers, parents solo, travailleuses à temps partiel, les plus exposées à la précarité ?



SIHEM HABCHI

Directrice des activités de l'Association AURORE Paris Nord, Centres d'hébergement d'urgence sur Paris

Madame Sihem HABCHI a présidé le mouvement Ni putes ni soumises en 2004. Aujourd'hui directrice d'activité pour l'Association Aurore, centres d'hébergement d'urgence sur Paris.

Les problèmes en fonction de la zone d'habitat persistent, mais ils ne sont pas tout à fait les mêmes ; et en particulier dans de l'occupation temporaire de locaux où sont hébergés plus de 1 000 personnes, dont une majorité de femmes. La population d'une commune rurale. Après un parcours associatif dans les quartiers populaires, Sihem HABCHI a intégré l'association Aurore en 2013. Titulaire d'un master 2 en prise en charge

des auteurs et des victimes de violences à Paris Descartes, elle a fait partie du laboratoire éthique, santé et politique de Paris Descartes de 2013 à 2016. Membre du prix Simone de Beauvoir.

Le public suivi par l'association Aurore est confronté aux différents critères qui sont retenus dans cette définition de la précarité abordée dans l'introduction par Michèle Vianes.

Comme disait Gramsci, "Il faut allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté". Il faut être lucide face aux faits. Et en même temps garder cet optimisme de la volonté qui nous pousse

aujourd'hui à nous retrouver, à réfléchir ensemble, surtout dans ce contexte post-crise.

Le slogan de "femmes, vie, liberté" m'amène à saluer Annie SUGIER qui a mené un travail extraordinaire et notamment pour mettre en avant la condition des femmes dans le sport et aux Jeux olympiques. La question du corps, elle est au cœur de son combat, du mien, mais aussi du vôtre, c'est-à-dire notre existence propre et justement, toutes les précarités qui jouent, parce qu'il y en a pas qu'une, et qui peuvent nous faire basculer du jour au lendemain dans la pauvreté la plus extrême.

Pourquoi, dans les quartiers populaires, chez les pauvres, des femmes n'avaient pas accès, n'avaient pas la jouissance de leurs droits fondamentaux ?

On peut être pauvre et entouré. Ce n'est pas la question de la pauvreté. On peut être pauvre si on a un toit. On est pauvre, même dans le milieu rural. On est entouré dans un quartier, même dans un centre ville. Ce n'est pas ça le problème.

Le problème c'est l'accumulation et les situations de crise : c'est-àdire l'accumulation de facteurs qui viennent s'ajouter en même temps, et la situation de crise, crise sanitaire, crise économique, etc.

Les femmes ont été de plein fouet frappées ces dernières années. Tous nos chiffres datent à peu près d'avant 2020. La question de la pauvreté est revenue de plein fouet parce que pour les femmes qui subsistaient et qui allaient bien, parce qu'on peut aller bien sans avoir, sans être riche, sans avoir un revenu médian. Le sujet, c'est quand on est frappé par les violences, la rupture sur le plan du travail et donc la perte d'emploi, la rupture familiale, les décès, la perte d'un enfant... et puis il y a la question de l'habitation.

Ponts entre les pauvres des quartiers et les centres villes des métropoles.

La précarité c'est une dynamique, on peut sortir de la précarité comme on peut v rentrer très facilement.

Colloque en 2013 sur les angles morts de la solidarité. Nous ne pouvons pas dire qu'en France il n'y ait pas de dispositif.

La solidarité nationale est basée sur deux piliers qui intéressent les femmes : le travail et la famille. Ces deux piliers là, qui sont le socle de l'Etat-Providence français depuis plus de 30 ans, sont en difficulté.

Premièrement le travail : nous voyons bien la précarisation des métiers, la difficulté d'accéder à des métiers pérennes. Il y a beaucoup d'emplois temporaires, de CDD et nous approfondirons plus particulièrement sur les métiers en tension.

Deuxièmement, la famille : la famille n'est plus un espace stable. C'était le cas.

Un exemple d'un pays qui peut nous ressembler, l'Espagne. Lors de la crise de 2008, la solidarité familiale a protégé les enfants qui avaient perdu leur logement et sont revenus à la maison.

Aujourd'hui, en France, la famille n'est plus protectrice ni pour les enfants, ni pour la femme, ni pour l'homme. Puisque je m'occupe aussi beaucoup d'hommes, je tiens à le préciser nous sommes extrêmement vulnérables.

L'emploi n'est plus stabilisé et stabilisateur, il n'est plus source même de sens. Les personnes qui démissionnent aujourd'hui sont des personnes qui connaissent bien les risques, nous sommes tout de même en situation de crise. Ils le quittent parce qu'il y a une perte de sens dans la valeur travail, dans ce que le travail peut générer, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Et donc c'est ça les pauvres des villes et les pauvres des quartiers sensibles. On retrouve la situation socioéconomique, l'habitat, les ressources, évidemment, le niveau d'instruction, la participation associative et l'accès aux soins.

Un deuxième point important il n'y a jamais eu autant de solidarité de la part des Français pendant la crise. En fait, il y a un jour avant et un jour d'après. J'ai ouvert un centre Covid le 15 mars 2020 pour les plus vulnérables pour femmes et familles au cœur de Paris. A ce moment-là, vous êtes en prise avec tout ce qui qui s'effondre aussi : la famille ne protège plus. Et nous voyons bien, notamment dans les quartiers, que tous les revenus annexes qui viennent s'ajouter, tout ce qui est fait de façon informelle, disparait. C'est alors que l'on voit le visage de la pauvreté. Du jour au lendemain, il n'est plus possible

de se nourrir, il n'est plus possible de nourrir sa famille, les systèmes qui étaient présents avant n'existent plus.

Et c'est là que les associations, les femmes particulièrement et les ieunes. ont été extrêmement mobilisées. Pour réorganiser leur association localement ou leurs structures de solidarité. Pour fournir de l'aide aux plus âgés, pour accompagner vers les soins ceux qui ne pouvaient pas, pour nourrir : des centres de distribution alimentaire se sont ouverts aussi bien dans les quartiers défavorisés que dans les centres ville. Il faut d'ailleurs rendre hommage aux agriculteurs et à tous les réseaux d'alimentation car les métropoles ont également puisé sur les circuits les plus rapides qui étaient autour des métropoles.

Quand on a une crise, ce sont les plus précaires, les plus pauvres qui sont exposés, mais c'est aussi ceux qui se mobilisent le plus et sur qui on compte. Les agriculteurs, le monde rural; et puis tous ceux qui travaillent dans les métiers en tension: les soignants, les infirmiers, les travailleurs sociaux, les caissiers, les personnes ressources aides à domicile ont fait cette chaîne. Chaîne qui a fonctionné.

Il y a des ressources qui, structurelles, on ne sait pas parfois comment, d'où elles viennent, de solidarité, qui se mettent en branle face à l'imprévu, à ce qui nous arrive, qu'on ne maîtrise pas, qu'on ne contrôle pas. Il était important de voir ensemble qui se mobilise en situation de crise et qui est concerné. Il s'agit des mêmes publics. Les femmes seules, les femmes avec enfants, les familles monoparentales, les jeunes sont aussi plus exposés. En 2019, selon les chiffres de l'INSEE, 35,6% des familles, des mères de familles monoparentales, qu'elles soient actives (25%) ou inactives (66%), vivent sous le seuil de pauvreté. Ce qui veut dire qu'en termes de ressources, s'il y a une difficulté ou deux qui s'accumulent, c'est fini, la personne bascule. Il n'y a pas beaucoup de filets de sécurité.

Les mères de familles monoparentales ont été les premières touchées par l'impact économique de la crise engendrée par la pandémie Covid. Elles sont surreprésentées dans les métiers les plus précaires. Christine ERHEL, professeur d'économie au CNAM et directrice du Centre d'études de l'emploi et du travail, a publié un rapport sur ces métiers de deuxième ligne, ces métiers en tension, dont nous avons extrêmement besoin aujourd'hui, et que nous n'arrivons plus à pourvoir.

Les indicateurs de rémunération reflètent également des structures très particulières de l'emploi par genre dans certaines familles de métiers. En effet, si l'écart de salaire entre femmes et hommes pour l'ensemble des travailleurs de la deuxième ligne est proche de celui observé en moyenne sur les salariés du privé, il apparaît plus faible pour chacune des familles de métiers de la deuxième

ligne et particulièrement réduit pour les agents de sécurité (1,8%), les aides à domicile (4.2%) ou encore les caissières et les employées libre service (5.3%). Cette particularité renvoie à un fort effet de structure. Les femmes travaillent maioritairement dans les métiers où les salaires sont les plus faibles parce que les hommes sont plus nombreux dans les métiers les mieux rémunérés. C'està-dire que même dans ces métiers en deuxième ligne, les femmes sont moins présentes dans les métiers les mieux rémunérés. C'est-à-dire conducteurs. ouvriers, qualifiés du bâtiment ; des métiers de deux amis qui sont mieux rémunérés. Le faible niveau d'écart salarial observé pour certaines familles de métiers ne signifie pas une position favorable des femmes.

Au contraire, puisque l'emploi féminin se concentre dans les métiers les plus mal rémunérés. De fait, la plupart des familles de métiers de la deuxième ligne présentent un niveau très élevé de ségrégation par genre. Les femmes sont pratiquement absentes des métiers du bâtiment. 95% des aides à domicile et des aides ménagères sont des femmes et plus de deux tiers des caissiers. emplois de service et des vendeurs de produits alimentaires sont également des femmes. Tandis que les bouchers charcutiers, boulangers, qui sont en crise aujourd'hui aussi, sont à plus de 80% des hommes. Il y a donc pour certaines professions deux des facteurs de perte d'attractivité qui se cumulent.

Comment pouvons-nous valoriser ces métiers ?

Institutrice, infirmière, sage-femme, animatrice de la petite enfance, éducatrices spécialisées sont des métiers pour lesquels il y a une insuffisance de reconnaissance matérielle et des conditions de travail extrêmement contraignantes. La pénibilité des conditions de travail est très souvent minorée.

La femme ne s'arrête jamais. Ne se plaint jamais. Et malgré les problèmes des troubles musculo-squelettiques qui sont vraiment très récurrents, elle ne s'arrête pas. L'éducation des enfants, la prise en charge des proches âgées ou handicapées, tiennent une place centrale dans ces difficultés qui pèsent très largement sur les femmes.

L'éducation des enfants demande une forte disponibilité. Et ce sont malheureusement toujours les femmes qui doivent se rendre disponibles, même malgré une séparation. Cela peut affecter la priorité que l'on donne au travail. Donc. la poursuite d'une activité professionnelle se voit conditionnée à des aménagements du temps de travail, temps partiel, horaires décalés, calqués sur les rythmes scolaires ou, si l'emploi ne le permet pas, à l'arrêt du travail assumé en grande majorité par les femmes, avec les conséquences qui en découlent sur les finances du ménage, mais aussi l'autonomie économique.

La femme, quand elle s'arrête, ce n'est

donc pas parce qu'elle est malade, mais c'est parce qu'il n'y a pas de mode de garde. Elle va rester pour s'occuper des enfants, quitte à justement trouver des solutions de travail informel. C'est-àdire qu'en plus de ménages à droite à gauche, s'occuper d'une personne âgée au noir, alors qu'elle a un emploi avec des horaires de nuit. Elle cumule. Mais le jour où il v a une crise, tout s'effondre, Parmi ces travailleurs et travailleurs sociaux pauvres et vulnérables, les jeunes et les femmes seules avec enfants, pour lesquelles les offres de travail dans ces secteurs particuliers sont souvent inaccessibles car incompatibilité avec leurs contraintes familiales pénalise aussi leur mobilité.

Nous sommes dans un pays où il y a des choses. Mais il doit aussi s'adapter et essayer de faire plus de lignes droites que de méandres dans lesquels nous perdons des gens et nos ressources, puisque ce sont nos enfants.

Le taux d'emploi des populations immigrées, en particulier chez les femmes, demeure nettement plus faible que ceux observés dans la population générale en âge de travailler. Ces populations se heurtent à des difficultés matérielles qui freinent leur accès à l'emploi, l'accès à des cours de français, la complexité des démarches administratives.

Les femmes qui souhaitent travailler, se former, même accompagnées de travailleurs sociaux, perdent entre 2 à 3 ans dans les méandres administratifs, c'est-à-dire le cumul de dispositifs qui existent mais qui ne vous voient plus.

Les angles morts de la solidarité, c'est ça. C'est-à-dire qu'il faut s'attaquer à comment arriver avant que la personne chute.

Avant, il suffisait d'un coup de fil, le travail se faisait en réseau très local. Et il faut absolument garder cela. Pouvoir passer un coup de fil, ne jamais lâcher.

Aujourd'hui, si la personne n'est pas inscrite, identifiée sur telle plateforme numérique, elle n'y arrivera jamais.

Le parcours des femmes, n'est souvent fait que de ruptures et parfois depuis l'enfance. C'est là que nous allons basculer sur la question des violences. Nous n'avons iamais autant parlé des violences. "Briser l'omerta, libérer la parole". La parole est libérée, mais cette parole doit être prise en charge. Une parole libérée qui n'est pas prise en charge, c'est une catastrophe. Pour revenir à la question de l'habitat et de la précarité des femmes, une femme victime de violences, si elle n'a pas un lieu sécure, elle ne partira pas. C'est souvent la plus précaire, le faible revenu, et donc elle va rester dans le foyer jusqu'à ce que malheureusement arrive un drame. Nous avons bien vu pendant la crise sanitaire dans les chiffres de Fédération Nationale Solidarité Femmes, qu'il y a eu une augmentation des violences pendant la crise, et nous avons également constaté que les femmes se saisissaient plus facilement des appels.

Plus de 14% d'appels comparé à 2019, une femme sur cinq menacée de mort. 72% des appels concernant des violences sexuelles comparé à 2019, et plus 6% de violences économiques. Une femme ne quitte pas son mari parce qu'on est en situation de précarité.

Que faut-il pour arriver à des préconisations ?

La création de juridictions spécialisées. Il faut impérativement que ça se mette en place. Il faut du circuit court.

L'hébergement d'urgence, c'est la première porte. Cela veut dire qu'il y a tout. Des femmes victimes de violences, de l'asile, de l'immigration, de la psychiatrie... il faut pouvoir rapidement réorienter les publics vers les bons dispositifs, cela se fait avec beaucoup de peine.

Donc la surreprésentation des femmes victimes de violences chez les femmes SDF, est aussi liée à cette incapacité à faire du court. Il y a une ligne droite et pour ça il faut pouvoir penser des espaces de mise à l'abri, d'hébergement d'urgence, mais derrière, de stabilisation et puis de logement pour ces femmes. Il y a une solution. Il y a énormément de locaux vides en France, et dans le milieu rural.

Dans nos métropoles, il y a quand même beaucoup de violences, et notamment une tension qui est très importante. Pourquoi ne pas penser à des espaces de répit et de repos, le temps de l'éloignement, puisqu'on n'arrive pas à éloigner le conjoint violent.

Aujourd'hui l'accumulation des facteurs pour comprendre la précarisation des femmes et leur difficulté à sortir passe par un espace de stabilisation. Et c'est alors, si elles sont stabilisées, que nous pouvons mobiliser tous les dispositifs et y arriver, on y arrive.

Il y a eu une augmentation de 70% des places dédiées aux femmes victimes de violences pendant la crise Covid.

Pendant la crise Covid, nous avons mobilisé l'Etat, mobilisé des choses qu'elles ne savaient, qu'elles ne pouvaient pas, qu'elles ne pensaient pas pouvoir mobiliser. Qu'est-ce-que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on a acquis des agilités qu'il faut garder sur la mobilisation des assauts.

Post covid, nous n'avons pas réussi à stabiliser, à remercier ceux qui avaient été là. Que ce soit jeunes ou moins jeunes, auprès des plus vieux, etc. Essayer de comprendre les nouvelles dynamiques. Le fil conducteur c'est le commun, c'est-à-dire comment autour de la notion de commun et d'espaces communs, nous arrivons à mobiliser nos citoyens, femmes et hommes.

Deuxièmement, l'agilité c'est aussi ouvrir des espaces de mise à l'abri mais aussi de vie, tout simplement. Pourquoi ne pas ouvrir des espaces de solidarité avec un petit bout de crèche, un petit bout d'insertion, quelques places de mise à l'abri de repos pour les femmes victimes de violences. Au cœur des villes ou dans le milieu rural, il y a des espaces avec de l'hébergement, avec des conventions temporaires de 10 à 15 ans, et cela permet de travailler.

Les régions, les collectivités, doivent se saisir de ces espaces et de ces outils du commun et les travailler.

Il faut revaloriser les métiers en tension. Concernant les violences, il y a une chaîne continue, à la fois de solidarité mais aussi très concrète de mise à l'abri des victimes. De l'hébergement et du logement pérenne pour les femmes. Le tribunal contre les violences faites aux femmes avec un levier vers le logement va être très déterminant.

Il faut regarder la précarité sous ces filets de sécurité qui disparaissent. Il y a trop de dispositifs, ce sont des empilements qui font qu'on ne voit plus les gens. Nous sommes passés de la solidarité nationale à la cohésion nationale. En temps de crise, que se passe-t-il ? Tout cela se remorcelle.

Nous pouvons croire en la solidarité de nos concitoyens, qui ont fourni un effort, et même les plus impactés, ces missions en tension qui n'ont pas lâché leurs postes et qui ont continué à travailler pendant la crise. L'Etat français s'est découvert une certaine agilité. Nous le constatons d'ailleurs avec les dispositifs mis en place pour les familles qui venaient d'Ukraine. Nous pouvons constater une différence d'agilité, par rapport à l'accueil des familles venant de Syrie et d'Irak, dans la mise en place avec l'accueil des Ukrainiens, parce qu'il y a eu le Covid. Nous avons su nous adapter à une situation de crise que l'on méconnaissait avant. Cette agilité là, elle a été redéployée durant la crise ukrainienne.

Si nous pouvions réserver 20% dans nos villes et dans nos villes plus petites et rurales à des espaces de solidarité, agiles, qui permettent justement d'accompagner les transitions de ces personnes à risque de basculer dans la précarité car il y a multi-facteurs.

Il nous faut mieux faire comprendre les indicateurs de la précarité qui peuvent aussi nous donner à voir que nous pouvons basculer, par exemple dans quelques années, parce que nous serons plus âgés, que nos retraites seront moins valorisées puisque les femmes sont les principales impactées, et que nous risquons de mettre en péril notre habitation par exemple.

Impact des violences conjugales et emploi des femmes



CHRISTIANE CHARBONNEL

Avocate honoraire depuis 2018 après avoir exercé au Barreau de Tarbes,
Présidente du CIDFF des Hautes Pyrénées,
Secrétaire Générale du CNFF,
administratrice de différentes structures dans son département, l'une de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, l'autre étant un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Les femmes victimes de violences en situation d'instabilité sociale extrême ont toute leur place à ce colloque. L'emploi est un facteur d'autonomie économique, d'émancipation pour les femmes, toutes les femmes.

Rappel:

La Convention d'Istanbul ratifiée par la France en 2014 énonce en son préambule : "Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à

la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation."

Toutes les violences faites aux femmes "constituent une violation grave des droits humains des femmes et des filles et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes."

C'est une réalité : la dépendance économique freine le départ du foyer des femmes victimes de violences conjugales.

Un rapport de la FNCIDFF en 2021, synthèse des données transmises par les 98 CIDFF, établit que parmi les femmes victimes de violences au sein du couple à peine la moitié d'entre elles ont une activité professionnelle et donc un salaire.

Avoir un emploi pour les femmes victimes de violences conjugales constitue une condition favorable pour sortir des violences alors que pour celles qui doivent acquérir leur indépendance économique, d'autres obstacles, déjà

nombreux pour sortir des violences, viendront s'ajouter à son parcours vers l'autonomie.

I. Les violences conjugales

Des violences qui prennent différentes formes, peuvent se cumuler et touchent toutes les classes sociales.

Elles sont : verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives et les cyberviolences notamment avec les jeunes femmes depuis quelques années (le cybercontrôle, le cyberharcèlement, la cybersurveillance, les cyberviolences économiques ou administratives, les cyberviolences sexuelles).

Les violences conjugales s'inscrivent dans des relations amoureuses, sont cycliques, ce qui explique les difficultés des femmes à quitter leur compagnon violent, ces allers retours pas toujours compris par l'entourage. L'espoir de voir changer le comportement de l'agresseur, le souhait de ne pas priver les enfants de leur père tant qu'il n'est pas violent avec eux, la peur de perdre la garde des enfants, la peur de se retrouver dans la précarité.

Plus les violences sont multiples et s'installent dans la durée, plus leurs conséquences seront difficiles à surmonter pour les victimes qui auront du mal à quitter le foyer. Or ces femmes sont bien souvent dans l'incapacité de mesurer la gravité des impacts de ces violences.

Si les formes de violences peuvent se cumuler il en est de même pour leurs conséguences.

II. Les consequences des violences conjugales sur les femmes constituent des freins a l'insertion professionnelle

- ▶ De nombreuses femmes (hors champ violences conjugales) en recherche d'emploi rencontrent des freins dont notamment :
- la mobilité notamment pour les femmes en milieu rural : (pas de permis de conduire – ou s'il y a permis de conduire, pas de véhicule ou le véhicule est utilisé exclusivement par le mari,
- pas de transport en commun ou pas adapté aux horaires d'une formation professionnelle ou d'un emploi)
- le manque de qualification, le fait de ne pas avoir travaillé depuis longtemps,
- l'âge,
- l'illectronisme, l'impossibilité d'accéder au numérique pour un bon nombre de démarches administratives, (outil informatique non maîtrisé – pas d'ordinateur – les zones blanches dans le rural). Le tout numérique est un facteur d'exclusion,
- la garde des enfants (articuler vie professionnelle et vie personnelle,
- repenser la parentalité (les horaires décalés qui rendent difficile l'organisation de la prise en charge des enfants, notamment lorsque la femme se sépare de son compagnon).

► Ces freins s'ajoutent à ceux auxquels sont confrontées les femmes victimes de violences.

Les femmes victimes de violences ont une image très dégradée d'ellesmêmes, de leur capacité à faire, à être. Je ne suis pas capable de... je ne suis pas à la hauteur... et ne font pas toujours le lien entre la violence subie et leur personnalité fragilisée. La vulnérabilité d'une femme victime de violences est une réalité.

 Conséquences sur la santé des femmes (physique, psychologique).

Les violences physiques ont des conséquences directes de gravité selon l'intensité des coups reçus (fractures, brûlures, atteintes traumatiques du périnée en cas de rapports sexuels forcés), des troubles psychosomatiques (nausées, insomnies, maux de tête, troubles alimentaires, problèmes dermatologiques... pas toujours décryptés par les professionnels de santé).

Les conséquences psychologiques et psychiques: perte de l'estime de soi, de son identité, de la confiance en ses possibilités. La victime a un sentiment de culpabilité, de dépendance qui génèrent peur, angoisse, fatalisme, désespoir.

L'emprise et ses conséquences : ne plus être maître de ses pensées – ne plus avoir d'espace mental à soi – ne plus savoir prendre de décision – douter de soi. Les conséquences psychotraumatiques : stress, hyper vigilance, troubles de la mémoire, des comportements incontrôlables, état dépressif, etc.

 Les conséquences sociales et économiques accentuent la vulnérabilité des victimes

Le contrôle des dépenses, l'interdiction de travailler, les moyens de paiement limités en font des victimes matériellement démunies au départ du fover.

L'isolement, l'exclusion du lien social marginalisent les victimes : interdiction de rencontrer des familiers ou personnes en dehors de la présence de l'agresseur. Pas de téléphone portable.

L'auteur des violences peut priver la victime des documents administratifs nécessaires à ses droits sociaux, (l'exclusion administrative).

Qu'en est-il de la femme victime étrangère privée des documents administratifs et ayant des difficultés à comprendre et parler le français ?

De même, une victime de violence conjugale peut être confrontée à l'opposition d'enfants adolescents qui ne lui reconnaissent pas d'autorité.

Une femme victime de violences est confrontée à l'ensemble de ces conséquences, alors qu'elle doit envisager en plus de se projeter dans une formation, un emploi :

- de retrouver dans la majorité des cas un nouveau lieu de vie, moins anxiogène,
- de constituer tous les dossiers administratifs utiles à cette autonomie,
- de s'engager sur le terrain judiciaire (au civil : ordonnance de protection, divorce, organisation de l'autorité parentale pour les enfants etc) et au pénal le devenir le suivi d'une plainte,
- s'il y a des enfants : un nouvel établissement scolaire.

Il n'est pas excessif d'affirmer que les victimes de violences intra familiales sont des demandeuses d'emploi qui sortent des champs habituels.

La majorité des femmes victimes de violences sont invisibles

Seulement 20% d'entre elles osent dénoncer l'inacceptable. Il y a celles qui dénoncent et celles qui se taisent.

La majorité des femmes victimes reste silencieuse par honte, par culpabilité, par peur d'évoquer une vie privée insupportable ou tout simplement parce que l'impact des violences sur leur personnalité n'a pas été décrypté. Pourquoi s'en ouvrir auprès d'un professionnel de l'emploi ? Est-il qualifié? Pour cela les professionnels en charge de l'emploi doivent être en mesure de REPERER. IDENTIFIER. EVALUER la demandeuse d'emploi. victime de violences, pour lui proposer un **ACCOMPAGNEMENT** personnalisé susceptible de restaurer l'image de soi, la confiance.

Quels sont les professionnels de l'emploi et de l'insertion professionnelle que les femmes victimes vont rencontrer ?

Dans la majorité des cas les structures qui ont une mission de service public :

- Agences des Pôles emploi
- Missions locales pour les jeunes entre 16 et 25 ans
- Cap Emploi pour les personnes handicapées
- Bureau d'Accompagnement

Individualisé vers l'Emploi avec les CIDFF (BAIE)

III. REPERER - IDENTIFIER -ACCOMPAGNER les femmes victimes de violences vers l'emploi

Cf: rapport de 2016 du Centre Hubertine AUCLERT - Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes hommes - "Améliorer l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences" Véritable outil à l'usage des professionnels de l'emploi des CIDFF pour adopter une méthodologie globale, pour affiner l'évaluation et donc l'orientation.

Cf : le rapport 2021 de la FNCIDFF sur "L'autonomie économique des femmes, quels défis ?"

- ► POUR RÉPÉRER IDENTIFIER ÉVALUER, IL FAUT :
- Former tous les professionnels de l'emploi :

La Loi du 4 août 2014 vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes dans les sphères privés, professionnelles et publique. L'article 51 de ladite loi pose le principe de l'obligation de formation pour l'ensemble des professionnels amenés à accompagner les femmes victimes de violences.

En sus de cette formation de tous les professionnels de l'emploi, il convient qu'ils assimilent l'impact des stéréotypes de genre sur leurs pratiques professionnelles et favorisent la mixité des métiers.

Les rapports du Centre Hubertine

AUCLERT et de la FNCIDFF indiquent que des femmes victimes de violences peuvent être rayées des Pôles Emploi faute d'avoir pu : honorer leurs RV, justifier de la recherche d'emploi, répondu aux offres d'emploi...

Il importe donc de FORMER TOUS professionnels de l'insertion et de l'emploi aux mécanismes. conséquences et freins des violences conjugales et ceci d'autant plus que les questionnaires à remplir par les demandeuses d'emploi n'évoquent violences. pas les Actuellement. concernant les Agences Pôle emploi des formations en internes sont dispensées aux conseillers et managers alors que des temps de sensibilisation aux violences conjugales, à la mixité des métiers peuvent être dispensés par des structures spécialisés comme les CIDFF.

Toutefois, les questionnaires, informations sur les sites Pôle emploi ne parlent pas des violences, des violences conjugales, intra familiales...

Questionnaire : une question ouverte n'est pas satisfaisante : avez-vous d'autres informations à apporter ? Avezvous des problèmes financiers, de logement... ?

Or, pour RÉPÉRER, IDENTIFIER, un questionnement systématique s'impose. Le professionnel de l'emploi doit pouvoir mettre en confiance son interlocutrice et lui demander : avez-vous déjà subi des violences ? au travail, à la

maison, dans votre enfance? En réponse, le professionnel doit déculpabiliser la victime et argumenter pour légitimer sa démarche d'autonomie par l'insertion professionnelle.

Les professionnels de l'emploi doivent être en alerte et approfondir l'entretien lorsque la demandeuse d'emploi évoque un problème de logement, des difficultés financières, le fait de ne pas avoir travaillé depuis longtemps...

Former à la technique des entretiens est essentiel.

 RENDRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES LISIBLES : SUR LES SITES INTERNET - DANS LES DOCUMENTS ET QUESTIONNAIRES - des acteurs de l'emploi.

Toutefois, lorsque j'ai parcouru sur internet, la présentation de l'Accompagnement Global sur divers sites de Pôle emploi, à aucun moment sont évoquées les femmes victimes de violences conjugales. Il est exclusivement question des problèmes sociaux et économiques.

Ne pas identifier une femme victime de violences, c'est l'exposer à l'échec d'un projet d'insertion. Double peine!

Il faut donc rendre lisible la problématique des violences notamment dans les documents à remplir par les femmes. Cela concerne TOUTES les structures en charge de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

► POUR ACCOMPAGNER:

Les professionnels de l'emploi, confrontés à des femmes demandeuses d'emploi en situation de vulnérabilité, victimes de violences ont les moyens de les orienter vers des services sociaux, des structures spécialisées dans l'accompagnement de ce public.

 Pour accompagner, mettre en œuvre des partenariats : Etat - Pôle Emploi - acteurs locaux intervenant sur le marché du travail.

Cette volonté de travail en partenariat traduit la réalité et la complexité des violences conjugales.

Des exemples de partenariats : L'Accord Cadre National signé entre l'Etat (Ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi - Ministère chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances) et Pôle emploi le 10 juin 2021 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024). Cet accord cadre, dans la continuité d'un précédent accord cadre national signé en avril 2015, développe en particulier l'importance de l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité alors que des actions partenariales sont à construire suivant les territoires pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.

La mise en œuvre dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en 2019-2020 du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), (72 départements en sont dotés en 2022), pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer dans le marché du travail réunit les acteurs des départements pouvant intervenir sur le marché du travail : conseil départemental, Pôle emploi, CAF, missions locales, Cap emploi, associations, CCAS, CIDFF etc.

 Pour accompagner, un professionnel de l'emploi se doit d'assurer l'accompagnement socioprofessionnel

Pôle emploi dispose d'un Accompagnement Global financé par le fonds social européen, nouvelle modalité d'accompagnement pour les personnes rencontrant des freins sociaux. économiques... à leur recherche d'emploi. Le principe double accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social.

Après avoir identifié une victime, le professionnel de l'emploi doit être en mesure en sus de son travail d'aide à la recherche d'une formation, d'un emploi, de l'orienter vers le travailleur social du Pôle Emploi, qui, à son tour pourra l'orienter vers les services sociaux de son département et/ou une association spécialisée pour aider l'intéressée à lever les freins qui l'envahissent. Ce binôme existe-t-il réellement ? Est-il opérationnel pour les femmes victimes de violences ?

Site POLE EMPLOI:

l'accompagnement global
"Vous cherchez un emploi et vous
avez des difficultés de logement,
financières... qui perturbent cette
recherche!

Bénéficiez d'un accompagnement réalisé par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Conseil départemental.

Qui peut être suivi dans le cadre de l'accompagnement global ?

Toute personne inscrite à Pôle emploi présentant des difficultés sociales (problème de logement, difficultés financières...) et professionnelles.

Quels sont les principes de ce dispositif?

Tout en assurant une totale confidentialité sur les actions menées, les conseillers Pôle emploi et les travailleurs sociaux articulent leurs actions pour vous apporter des réponses personnalisées.

Comment ?

Votre conseiller Pôle emploi vous aidera à définir votre projet de retour à l'emploi, à identifier les outils qui peuvent vous aider dans votre recherche entre deux rendezvous, à valoriser vos compétences par rapport à votre projet et aux opportunités d'embauches

Votre référent social vous aidera à trouver des solutions pour faire face aux difficultés financières, administratives ou juridiques, liées au logement, à la santé, ou à la mobilité

Le conseiller Pôle emploi et le travailleur social détermineront, avec vous, la nature et la fréquence des rendez-vous.

Dans toutes les agences Pôle emploi, un professionnel dédié à l'accompagnement global assure ce suivi. Pour plus d'information, contactez votre conseiller."

La mise en œuvre d'un réseau dans chaque département s'impose entre TOUS les professionnels de l'emploi et les structures spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Le SPIE y participe.

EXEMPLE : le Département des Hautes-Pyrénées et le CIDFF 65

Lorsque la demandeuse d'emploi victime est identifiée par les services de Pôle emploi, elle peut être orientée vers le service BAIE (Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi)du CIDFF 65. De même les services sociaux et en règle générale tous les professionnels ayant à connaître une victime peuvent orienter vers le CIDFF.

Pôle emploi et la FNCIDFF, afin de favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des métiers ont signé un accord-cadre visant à renforcer et développer leur partenariat en proposant solutions personnalisées adaptées aux besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi les plus fragiles, et notamment les femmes, et ainsi faciliter leur reprise d'activité. Cet accord cadre a été décliné dans les régions, puis les départements. Pôle Emploi HP et CIDFF65 ont régularisé en 2021 une convention cadre. Pourquoi un tel partenariat?

Les CIDFF, comme d'autres structures associatives, ont une véritable expertise pour repérer, identifier et accompagner les femmes victimes de violences vers

l'emploi. Le réseau a ainsi développé des pratiques professionnelles innovantes pour répondre à cette demande et favoriser l'autonomie économique des femmes. En 2020, 52 CIDFF disposant d'un label BAIE ont informé 10 443 personnes et en ont accompagné plus de 7 330.

Le CIDFF Hautes-Pyrénées, doté d'un service BAIE, Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi, assure un accompagnement global dont l'objectif est :

- de lever les freins repérés par les professionnel-e-s (articulation des temps de garde d'enfants, logement, violences, mobilité...),
- de construire un projet professionnel en examinant les différentes possibilités qui s'offrent à la personne,
- d'organiser la vie familiale afin d'envisager une reprise d'activité durable,
- d'élargir ses choix professionnels en ouvrant de nouvelles familles de métiers.

Pour cela. les services emploi des CIDFF (BAIE) sont amenés à travailler en complémentarité avec les autres services des structures (accès au droit, vie familiale et conjugale, lutte contre les violences sexistes...), sans omettre l'accompagnement psychologique dont peuvent doter les structures, si les subventions pour cette action suivent. Le CIDFF H-P dispose d'un service "accueil de jour" avec deux psychologues et une éducatrice spécialisée qui assurent 2 journées par semaine des consultations pour femmes et enfants victimes de

violences intra familiales. Toutes les missions accomplis par les CIDFF sont sous le couvert de la confidentialité et la gratuité.

Les Agences Pôle emploi des Hautes-Pyrénées, sans attendre l'accord cadre, déjà évoqué, orientent des femmes victimes de violences vers le CIDFF. Encore faut-il que ces femmes soient identifiées par les professionnels de Pôle emploi!

Sur les situations suivies par le BAIE du CIDFF 65, la salariée en charge du service relève :

- que les problèmes de logement sont fréquents et source d'inquiétudes,
- que les difficultés financières sont très présentes dans le suivi,
- que la tranche la plus représentée reste les femmes des 46/55 ans.

Les aides à demander pour les femmes victimes de violences conjugales :

- le RSA socle (598,54 € € pour une personne seule de plus de 25 ans) (une femme seule, étrangère, doit habiter de façon régulière en France depuis 5 ans),
- RSA majoré est une aide financière versée par la CAF ou la MSA destinée à accompagner les parents isolés en grande difficulté financière. Montant : 1024,80 € avec un enfant 1281 € avec deux enfants. Versement pour une période de 12 mois continue ou discontinue, à répartir sur 18 mois suivant l'évènement ou la date de la demande,
- aide financière d'urgence sollicitée auprès de l'Aide Sociale pour l'Enfance.

Préconisations

- ► Déployer et renforcer la formation des acteurs de l'emploi aux violences conjugales
- ► Rendre lisible la problématique des violences conjugales: sites questionnaires- documents
- ► Mettre en œuvre un réel accompagnement global
- ► Instaurer et déployer les partenariats dans tous les territoires
- ➤ Voter l'Aide universelle d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales

Deux situations traitées par le CIDFF65 pour illustrer l'accompagnement global des femmes victimes de violences conjugales vers l'insertion professionnelle et l'emploi.

Nous avons hébergé **Aïda** et ses 2 filles qui avaient alors 7 ans et 3 ans début 2014 dans un de nos logements temporaires pour la mise à l'abri de femmes victimes de violences.

Arménienne, elle avait vécu une grande partie de sa vie en Ukraine et était arrivée en France fin 2010 avec une demande d'asile pour laquelle elle avait été déboutée. Le père de ses filles étant incarcéré en France Aïda a été mise à l'abri sur notre département en raison de la dangerosité du réseau de Monsieur. Lorsque nous l'avons connue, elle parlait et comprenait très peu le français car

avait vécu "enfermée": elle utilisait un traducteur sur son smartphone. Très volontaire, elle a fait des progrès rapides, notamment en suivant assidument des cours de FLE. Sans droit au RSA, elle ne pouvait compter que sur une aide de l'ASE et souhaitait rapidement travailler. Nous avons obtenu une dérogation par Pôle Emploi afin qu'elle puisse travailler dans une association d'insertion avec un Contrat à durée déterminée d'insertion. Elle y a travaillé un an et demi en tant qu'agent de nettoyage. Début 2015, elle a pu signer un bail de location et quitter le logement temporaire.

Aïda a été suivie par tous les services du CIDFF notamment par la référente sociale violences et par la juriste pour l'accès au droit: pour les renouvellements de ses titres de séjour qui ont été chaque fois très compliqués à obtenir.

Durant les 5 années qui ont suivi, elle a effectué de nombreux CDD, a continué à progresser en Français. Elle a obtenu son permis de conduire, a acheté son véhicule. Elle a suivi une formation d'orientation puis une formation en Cuisine.

Le père a tenté de revenir dans sa vie en exerçant des menaces et de violences mais elle a fait appel aux forces de l'ordre pour sa sécurité et celle de ses filles.

Elle travaille en CDI pour une enseigne de préparation de plats asiatiques en tant que responsable adjointe et maintenant appelle le CIDFF lorsqu'il y a des recrutements...

Freins levés :

Violences et danger (Monsieur incarcéré mais avec un réseau menaçant) - Hébergement-Langue (en France depuis 4 ans mais était «enfermée») - Isolement - Absence de ressources (pas de droits au RSA) - Situation administrative avec droits au séjour à renouveler avec des difficultés à obtenir les justificatifs en Arménie et en Ukraine - Confiance en soi - Travailler avec un très faible niveau en Français - Obtenir un contrat d'insertion en ne remplissant pas les conditions administratives - Garde d'enfants - Mobilité - Absence de qualification

Catherine avait été orientée vers le service emploi du CIDFF début 2014 par les services sociaux car elle souhaitait se former et demandait de l'aide pour trouver des solutions pour faire évoluer la prise en charge de son fils de 4 ans diagnostiqué TSA. Il était scolarisé une heure par jour à l'école d'un village voisin et était pris en charge quelques demi-journées à l'hôpital de jour. Elle devait effectuer tous les trajets d'accompagnement.

Agée de 35 ans alors, elle vivait avec son mari ainsi que les 2 ainés de Monsieur en résidence alternée, depuis 5 ans, dans un village à une vingtaine de kilomètres de Tarbes et loin de la famille de Catherine. Elle n'avait pas le droit de travailler ni de continuer la pratique d'un sport ni d'avoir une vie sociale en dehors du foyer.

Les entretiens lui ont permis de réaliser les violences qu'elle et son petit garçon vivaient de la part de Monsieur et des enfants de Monsieur qui tous les 3 la traitaient "comme une esclave" et lui faisaient subir des violences verbales continuelles et des cris : ils ont été hébergés plusieurs mois dans un de nos logements temporaires.

Catherine a été suivie par tous les services du CIDFF: notamment par la référente sociale violences en raison de faible niveau de compréhension du français et de son manque d'autonomie pour les démarches administratives ainsi que par la juriste pour l'accès au droit: il y a eu plusieurs démarches auprès du JAF car les week-ends auprès du papa étaient très mal vécus par l'enfant.

Ils ont été accompagnés par notre accueil de jour par la psychologue et l'Educatrice de jeunes enfants.

Il n'y a pas eu de difficultés pour sécuriser son budget : elle a pu percevoir une allocation pour enfant handicapé ainsi qu'une pension alimentaire. Par contre, si elle avait exercé comme faisant fonction d'agent de service hospitalier durant 5 ans, elle n'avait pas travaillé depuis son mariage et son niveau en français était assez faible. Dès que la prise en charge de son fils en IME a été plus stable, elle a pu suivre des cours de Français et participer à des collectifs de vie sociale pour sortir de l'isolement dont elle souffrait depuis son mariage.

Aidée par le BAIE pour faire des candidatures spontanées, elle a obtenu rapidement un premier remplacement comme agent technique dans un lycée en 2016. Elle a pu trouver des modes de gardes complémentaires qui lui ont permis d'accepter tous les contrats proposés par le service de remplacement de la Région. Elle est stagiaire depuis 2022... elle devrait obtenir le statut de fonctionnaire sous peu.

Freins levés :

Prise de conscience des Violences intrafamiliales et des violences psvchologiques envers l'enfant Hébergement - Absence d'autonomie pour les démarches administratives - Prise en charge de son enfant TSA - Accompagnements de son fils sur les différentes prises en charges médicosociales - Horaires de prise en charge de son enfant - Isolement -Confiance en soi - Recherche d'emploi non qualifié - Maintien dans l'emploi (réajustement des modes de prise en charge de l'enfant) et sécurisation de l'emploi

Note 27 janvier 2023



Questions/Réponses

Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, Présidente d'honneur du CNFF

"Je me souviens il y a maintenant 30 ans, qu'en tant que maire d'une commune rurale et conseillère territoriale, avoir proposé que l'on développe l'emploi des femmes avec l'informatique. Par exemple, la création par les grandes administrations d'antennes employant des femmes dans les communes rurales. La femme est au centre de la désertification.

Le Covid a entraîné le développement du télétravail. On a pu constater que finalement on avait la création peut être de néoruraux qui étaient des gens qui venaient de la ville pour travailler dans les villages pour des raisons de confort de vie. Pourquoi n'en profiterions nous pas pour y créer des entreprises à distance ce qui permettraient de créer des emplois pour les femmes rurales ? Le numérique peut être un élément, s'il est bien utilisé, de lutter contre la désertification rurale.

En outre, il ne faut pas aussi oublier les violences au travail. C'est aussi un grand facteur de précarité pour les femmes car malheureusement, quand elles sont victimes de harcèlement sexuel, etc, il y avait souvent coutume de les éloigner sans trop toucher au dossier. Il y a eu un petit progrès avec la création des référents à travers les CSE. Il faut peutêtre aussi créer un réseau des référents au sein des entreprises, et qu'il y ait des contacts avec les réseaux évoqués par Mme CHARBONNEL."

► REPONSE de Madame MONIER

"A l'heure actuelle, seulement 20 % des maires sont des femmes. Vous avez parlé de quelque chose d'important, le télétravail.

En milieu rural, on se heurte à la couverture numérique qui est parfois défaillante. Il faut savoir que les opérateurs mettent la fibre dans des endroits où c'est rentable. Ce sont donc souvent les intercommunalités, les EPCI qui prennent cela en charge et qui les financent. Il est évident que cela peut être pourvoyeur d'emplois, d'emplois qualifiés, donc rémunérateurs. A ce moment-là on en revient à la formation. Il est donc important de pouvoir avoir un niveau de qualification important. Ce n'est pas que les femmes rurales ne sont pas capables, c'est que ce sont les stéréotypes de genre qui font qu'elles ne le font pas.

Soit les femmes partent, et ne reviennent pas parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi, et elles ne sont pas nombreuses à revenir, soit l'emploi qu'elles trouvent n'est pas souvent qualifié. C'est un réel sujet, mais je vous rejoins. Il faudrait vraiment œuvrer."

Marie-Claire MORALDO, "Les Orchidées Rouges"

"L'association "Les Orchidées Rouges" accompagne des femmes en grande majorité en situation de précarité ou de pauvreté. Et on s'est rendu compte que parfois, elles, elles ne pouvaient pas être éligibles pour intégrer des dispositifs de

l'Etat. C'est le système D qui fonctionne. Nous avons imaginé un concept pour la mise en sécurité des femmes menacées aux victimes de violences, au moyen d'une plateforme numérique avec un réseau de particuliers susceptibles de les héberger, sans pour autant mettre ces derniers en danger. Qu'en pensez-vous ? Qu'est-ce que vous pensez de mobiliser les françaises et les français pour faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes? Parce qu'on sait que la plupart des féminicides ont lieu après que les femmes soient parties de chez elles. A travers une plateforme numérique, qui peut être nationale, on peut s'éloigner géographiquement si on le souhaite. Le temps de se poser, de se retrouver avec soi-même et voir ce qu'on fait."

▶ REPONSE Madame MONIER

"Quand une femme est victime de violences, il faut déjà qu'elle s'en rende compte parce que parfois elle n'a vécu que sous ce modèle-là. Et ce n'est pas seulement mettre à l'abri, c'est toute une reconstruction. L'accompagnement est essentiel, il faut qu'elles reconstruisent entièrement leur vie. Il faut l'encadrer par des associations qui prennent le relais et il ne faut pas que le conjoint violent puisse la retrouver par cette plateforme. Il faut être très fin, que ce soit bien encadré par des personnes. Il faut des gens formés, dédiés, pour après les accompagner."

► REPONSE Madame HABCHI

"Il y a déjà en fait des foyers d'accueil, des familles d'accueil. Vous pouvez accueillir aussi une femme victime de violences, ce n'est pas assez développé. Mais attention à la formation et le suivi."

Laure BOURGOIS, Docteur en informatique, créatrice de Codata School.

"J'ai déposé plainte il y a plusieurs années pour violences et je n'ai pas eu de retour de la justice. Comment faire? J'ai une question sur le projet de loi du 16 janvier dernier, l'aide universelle d'urgence qui va peut-être être adoptée par le Sénat. Comment on va prouver qu'on est victime de violences conjugales afin d'en bénéficier?"

► REPONSE de Madame MONIER :

"La proposition de loi qui parle de l'aide universelle d'urgence, a été déposée au Sénat par Valérie LETARD. Elle a été votée au Sénat puis est passée à l'Assemblée nationale où elle a été enrichie, ce qui nécessite donc à nouveau qu'elle repasse au Sénat.

La formation est fondamentale pour toutes les personnes qui sont en contact avec des femmes victimes de violences. je pense aux gendarmeries en premier. Normalement, les gendarmes ont une obligation de formation. Obligation d'être formés à prendre le temps de recevoir les femmes qui sont victimes de violences, à les écouter, respecter les silences. Je pense que c'est essentiel. Il faut s'assurer qu'elles soient bien accueillies, bien prises en compte et que leur plainte soit bien répertoriée et transmise. Vient ensuite toute la suite iudiciaire qui est compliquée et qui fait que cela décourage parfois certaines. Nous, notre rôle c'est d'alerter sur tout, tous les dysfonctionnements qu'il peut v avoir et faire en sorte qu'il n'y en ait plus."

► REPONSE de Madame HABCHI

"Laure BOURGOIS a animé des ateliers de sensibilisation au numérique sur le site de la maison Marceau, hébergement d'urgence, auprès des personnes accueillies. La Maison Marceau est un tiers lieu qui sociabilise : mixité, activités, hébergements d'urgence, accompagnement.

En 2004, en Espagne, la loi Zapatero venait de se mettre en place. En Espagne. le nombre de féminicides était beaucoup plus élevé qu'en France. Comment ont-ils réussi? La loi Zapatero était très claire. Elle introduisait déjà la prise en charge des auteurs. Quand on travaille avec les victimes, il faut aussi travailler avec les auteurs. En France, les femmes sont victimisées et en même temps nous ne savons pas les accueillir correctement. Ces victimes, lorsqu'elles sont en recherche d'emploi. Il y a un problème. On leur enlève leurs capacités. L'auteur. quant à lui n'est pas confronté à quelque chose de pédagogique, à quelqu'un qui verbalise à l'auteur, à une autorité qui représente l'Etat, qui vient lui expliquer." "En France durant la période de Covid, nous avons mis en place des appartements pour les femmes victimes de violences. Le tribunal a travaillé avec la Mairie de Paris. Il y a eu un circuit très court, de manière assez incrovable et les femmes ont pu être mises à l'abri dans un temps record. Donc on peut le faire. La différence, c'est que l'Espagne a mis en place cette juridiction spécifique qui a permis la prise en charge des victimes. A cela s'aioute que tout est numérisé. Il faut un tribunal, mais il faut aussi un quichet unique dans les territoires, avec évidemment les associations, parce que l'Etat ne peut pas faire aujourd'hui sans les associations."

Elle expose:

- Une victime a besoin d'être soutenue par une association, un circuit court facilitateur.
- Les femmes en situation irrégulière et victimes de violences doivent pouvoir accéder à des titres de régularisation et pour cela être accompagnées.

► REPONSE de Mme CHARBONNEL :

"Pour le suivi d'une plainte : l'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG) a été amplement déployé sur tout le territoire pour recevoir et orienter les victimes. La personne qui a des difficultés en ce qui concerne le devenir de sa plainte doit pouvoir rencontrer l'ISCG pour essayer d'éclairer le sort de la plainte déposée (prendre rendezvous avec ISCG de son département en sollicitant ses coordonnées auprès des gendarmeries et commissariats).

Depuis le Grenelle des dispositifs ont été déployés dans nos départements. Or chaque territoire a ses particularités. Dans la région Occitanie, pour ce qui est des CIDFF, il y a eu un déploiement des BAR, des Bracelets Anti-Rapprochement, des TGD, Téléphone Grave Danger.

L'affaire de Mérignac a été traumatisante pour tout le monde. Dans de nombreux départements, les commissariats et les gendarmeries ont eu des inspections générales pour dresser des états des lieux : sur les conditions d'accueil des victimes, la gestion des dossiers, la durée, leur traitement judiciaires, etc.

Sur l'hébergement : il y a les hébergements d'urgence ET les hébergements temporaires. Il y a une différence entre les deux. Le 115 est là pour gérer les hébergements d'urgence. Chaque territoire a ses particularités. En Occitanie il n'y aura pas les mêmes dispositifs suivant les départements, il en est de même pour les conventions régularisées entre les divers partenaires. Quand il y a le 115, sur le département des Hautes-Pyrénées, il y a une réponse qui est immédiatement donnée. Un hébergement en urgence est toujours possible alors que les frais de taxi sont également pris en charge pour conduire la personne à l'abri.

L'hébergement d'urgence, c'est l'urgence. La personne va être hébergée pendant quelques jours le temps de trouver un autre lieu (famille – amis-es) ou un hébergement temporaire qui suppose un accompagnement qui peut être juridique, social, psychologique notamment.

Quand une femme victime de violences n'a pas déposé plainte, cela pose problème car elle sort des radars. De plus, toutes les violences ne peuvent pas forcément voir les plaintes aboutir et cela complexifie effectivement la situation d'une femme victime de violences.

Depuis le Grenelle, s'il y a une amélioration des dispositifs, il reste beaucoup à faire pour notamment réduire la disparité des territoires, changer les mentalités etc."

Chantal Rialin, Présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir FDFA

"Les femmes handicapées sont aussi victimes de violences, et elles ont encore plus de mal à le faire savoir et à se faire entendre. Aujourd'hui à Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, sur numéro d'écoute violences, 50 % des appels que nous recevons viennent de femmes, de jeunes femmes et de femmes beaucoup plus âgées qui viennent des territoires,

puisque c'est comme ca qu'il faut le dire maintenant, et de la région parisienne. On se trouve confrontée à une double discrimination du fait du genre et du handicap. Malheureusement, beaucoup d'entre elles ne peuvent pas quitter leur domicile, et quand elles le peuvent. elles sont confrontées à de nombreuses difficultés car elles ne savent pas vers qui se tourner. Il n'y a pas vraiment de lieux d'accueil pour les femmes en situation de handicap. Et ce, quel que soit le type de handicap. Toutes les femmes n'ont pas besoin d'un lieu spécialisé. Handicap ne veut pas nécessairement dire mobilité réduite. 80 % des handicaps sont des handicaps invisibles, ces personnes ont besoin d'un accueil un peu spécifique. Et à l'heure actuelle, on ne trouve pas de lieu pour recevoir les personnes en situation de handicap. Il y a des choses qui se mettent en place sur certains territoires, sur certains départements, et il faut travailler encore dans ce sens.

Les femmes qui arrivent à ouvrir la porte d'un service quand elles ont été victimes de violences conjugales depuis 20, 30, 40 ans, arrivent à un âge proche de la retraite, voire elles sont déjà à la retraite. Trouver des lieux où elles puissent se ressourcer, c'est parfois très difficile.

La ruralité, quand vous n'avez pas de moyens de transport, quand vous n'avez pas de lieu d'accueil et que vous n'avez personne pour parler de la violence, même auprès de votre médecin traitant ou de l'infirmière qui passe, et qui passe tellement vite que parfois vu le nombre de kilomètres qu'elles font dans la journée, qu'elle n'arrive même pas à entendre. Cela devient très difficile pour les femmes en milieu rural et d'autant plus si elles sont femmes handicapées."

▶ REPONSE de Madame MONIER

"Au Sénat, Laurence ROSSIGNOL, ancienne Ministre des femmes, nous a beaucoup alertés sur le sujet des femmes handicapées."

Marie-Claude LEBRETON, Notaire honoraire.

"Sait-on maintenant quelle est la situation juridique des femmes travaillant avec leur mari dans l'entreprise agricole ? Quel est le statut de ces femmes ? Très souvent, l'entreprise appartient au mari pour l'avoir héritée dans la succession des parents. C'est très rare qu'une femme ait hérité d'une entreprise agricole. Donc quelle est la situation de ces femmes ? Ont-elles un statut de conjoint collaborateur ? Sont-elles salariées d'une entreprise familiale ou autre ? Et c'est important pour la suite de savoir quel est leur statut dans la société, et quel sera leur condition s'il v a violences conjugales ou autres avec rupture ? A-t-on des précisions à ce suiet ?"

► REPONSE de Madame MONIER

"Le statut de conjoint, conjointe collaboratrice, c'était un statut qui était courant. Avant, elle n'avait pas de statut, c'est à dire qu'elle faisait le travail au sein des exploitations agricoles sans statut. Puis, elles ont pu devenir coniointes collaboratrices. Nous essavons de faire que l'utilisation de ce statut soit limité parce qu'il n'est pas favorable à la situation et aux droits des femmes. Flles peuvent rentrer dans EARL qui regroupent l'ensemble des exploitations. Elles peuvent devenir chefs d'exploitation. Les choses bougent, il y a des améliorations. Mais c'est un vrai sujet, cela les maintient dans des situations qui sont précaires. C'est le sujet en agriculture. Des agriculteurs, des agricultrices, expliquent qu'ils ne gagnent pas assez d'argent sur l'exploitation pour pouvoir donner un meilleur statut à leurs femmes. C'est un vrai suiet."

Femmes et COLLOQUE CNFF
Précarité 4 FÉVRIER 2023
PALAIS DU LUXEMBOURG
SALLE MÉDICIS

2ère table ronde

Conséquences et Préconisations

- Santé et précarité
- La précarité et le décrochage scolaire
- Les difficultés pour accéder au sport et à la culture dans les familles vivant dans la précarité

Santé et précarité



DOCTEURE NATHALIE

Membre du Comité Exécutif du CNFF,
Présidente du Syndicat des Femmes
Chirurgien Dentistes,
Vice-présidente de l'Union régionale des
professionnels de santé
chirurgiens-dentistes de la Nouvelle
Aquitaine et élue ordinale référente
violences pour luttercontre les violences
faites aux femmes.

a santé est un élément essentiel dans la vulnérabilité qui arrive dans la précarité. La précarité c'est une accumulation de phénomènes qui peuvent être sociaux, économiques, et qui vont impacter la santé.

La première chose qui va être impactée, c'est la santé psychique. La santé c'est dans la tête et tout le corps. La santé psychique va être atteinte par une dégradation de soi-même, un sentiment d'inutilité, d'incapacité. Et tous ces phénomènes vont conduire à

une dégradation de la santé en général. A cela vont être associés la honte et le sentiment de perte de droits. Le droit à la santé en France logiquement est immuable, cela fait partie des piliers ; et pourtant les personnes qui vont entrer en précarité vont avoir le sentiment d'avoir moins de droits, donc moins de droits à la santé. Tous ces phénomènes vont nous amener à quelque chose qui peut être un danger mortel.

Dans les éléments du diagnostic, tous les éléments sociaux vont être impactés. Quand on parle de vulnérabilité et de précarité, tout va mal, et tout va impacter la santé. Quand on parle d'alimentation. la malbouffe va produire des problèmes de santé. Le stress va produire des problèmes de santé. Le chômage, le stress psychologique, moins d'argent, la honte, toujours des problèmes de santé. Et bien évidement les problèmes de dépendance. Les drogues qui vont arriver, les dépendances autres comme l'anorexie, la boulimie. Tout ce que l'on peut avoir lors de la précarité va impacter la santé.

Le logement, c'est logiquement zone sécure. C'est normalement l'environnement dans leauel nous allons bien. D'après le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre de ce début d'année 2023, c'est 6 millions de personnes mal logées. C'est énorme, c'est trop, mais surtout qu'est-ce que le mal logement? La passoire thermique, 10 personnes dans 20m², des zones avec des moisissures, des nuisibles, dépourvu de cuisine, où il n'est pas possible de dormir correctement, pas possible de conserver des aliments correctement. il n'est pas possible de laver correctement où il n'v a pas d'accès à de l'eau saine. où il v a des intoxications au plomb... ce mal logement va accentuer les problèmes de santé. Comment être en bonne santé quand on ne peut pas se nourrir correctement ? Comment être en bonne santé si on ne peut pas dormir correctement? Comment être en bonne santé si vous êtes dans un environnement infesté de plomb ? Tout cela ce sont des éléments qui doivent être posés sur la table. La santé est un graal, pourtant tout ce qui nous entoure pousse vers des problèmes de santé.

Il n'est pas possible de parler de santé et précarité sans faire un focus sur la santé des femmes en particulier. Une femme et un homme, ce n'est pas la même chose. En santé c'est encore pire. On s'occupe beaucoup de la santé de l'Homme, et on oublie beaucoup de choses sur les pathologies féminines. Aujourd'hui on commence à entendre parler d'endométriose, de cancer du sein, de cancer du col de l'utérus... mais il v a énormément d'autres pathologies. Toutes ces pathologies sont souvent masquées par quelque chose d'ancré dans le cerveau des femmes "une femme ça doit souffrir, une femme souffre, c'est normal, si vous avez mal c'est normal". Il va y avoir un phénomène psychologique qui fait que l'on va retarder la consultation. 77% des femmes repoussent le moment de consulter lorsqu'un problème apparait, symptôme ou douleur. Cela veut dire que lorsqu'un problème arrive, les femmes freinent

puisque ce n'est pas un problème "c'est normal d'avoir mal à la tête, c'est normal d'avoir mal au ventre, c'est normal d'avoir mal au dos, je n'ai pas à me plaindre". Les femmes ont été éduquées comme cela : et dans la santé, beaucoup ont insufflé cette idée. Seulement 38% des femmes vont à des rendez-vous périodiques de santé. Pourtant elles ont des besoins spécifiques de contrôle. Ces pathologies féminines qui sont trop peu reconnues entrainent une accélération de la précarité. Si nous n'entendons pas nos douleurs, nos problèmes, alors nous serons mal soignées, et nous nous sentirons encore plus privées de droits. Nous avons le seul droit de nous taire. Prenons l'exemple des maladies cardiovasculaires. Une femme sur trois meurt d'une maladie cardiovasculaire. Seulement 8 femmes sur 10 connaissent les signes de l'infarctus au féminin. Ses symptômes ne sont pas les mêmes que ceux de l'infarctus masculin. La douleur dans le bras n'est pas un symptôme de l'infarctus au féminin "Madame. vous n'avez pas mal au bras". Nos pathologies, nos problèmes de santé ne sont pas pris à la même mesure. Cela accentue la précarité.

80% des femmes se préoccupent plus de la santé de leurs proches que de la leur. Les femmes se disent qu'elles vont tenir.

Dans la précarité, il y a des personnes qui travaillent. On peut avoir un emploi précaire. Il faut savoir que 15% des actifs sont touchés par le cancer, et en 2025, ce sera 25% des actifs, et 1/5^{ème} était en emploi au moment du diagnostic

de leur cancer et ils ont perdu ou quitté leur emploi suite au diagnostic de leur cancer. 1/4 d'entre elles ont vu leurs revenus baisser. La vulnérabilité de la maladie dans ces cas-là a conduit à la précarité. Nous parlons de la précarité qui va accentuer un problème de santé, mais il faut aussi parler de la santé qui va conduire à la précarité. Quand le cancer arrive dans une famille, quand un enfant malade arrive, quand un handicap surgit par rapport à un accident, cela va être un déclencheur de précarité. La société ne s'est pas préparée à protéger totalement les personnes malades dans les accidents de la vie. Les femmes, 80% s'occupent plus de la santé de leurs proche que de la leur, vont automatiquement et naturellement, en conscience, aller s'occuper de leur enfant, de leur conjoint, de leur père, de leur mère et pour elles se limiter, se mettre en précarité, passer à 80% de leur temps de travail, arrêter de prendre des vacances... psychologiquement cela va être difficile. 60% des aidants sont des femmes, 65% des aidants ont moins de 60 ans. C'est la santé des autres que les femmes priorisent par devoir vis-à-vis de la santé de leurs proches. Un aidant a besoin de repos sinon il va craquer. La conséquence sera le retard de diagnostic. On occulte les symptômes, on occulte les douleurs, et nous sommes avec des bombes à retardement mortelles. Ne pas penser que parce que nous avons mal il faut consulter, c'est un problème.

Que faire ?

La France est un pays qui a quand même depuis 1945 la sécurité sociale, depuis 1999 l'aide médicale d'Etat pour aider les personnes en situation irrégulière. et la couverture maladie universelle, la CMU, qui est devenue en 2019 la solidaire. complémentaire santé mutuelle d'entreprise obligatoire depuis 2016 et depuis 2019 la réforme 100% santé. Comment est-ce donc possible qu'en France des gens n'aient pas accès à la santé ? Logiquement, vous avez un travail, vous avez accès à la santé. Vous n'avez pas de movens, vous avez accès à la santé. Nous avons un constat de démédicalisation qui ne peut pas être remis en cause. 77% des femmes ne consultent pas dès qu'elles ont un symptôme puisqu'on leur a insufflé dans la tête qu'avoir mal c'était normal. Par contre, lorsqu'il va falloir s'occuper de la santé des autres, de ses enfants, de ses parents, elles s'en occupent. Nous pouvons aussi nous rendre compte que l'accès à la santé, l'accès aux soins, n'est pas si simple. L'accès à un professionnel de santé est de plus en plus difficile, que ce soit par la distance, que ce soit par le temps, que ce soit par le nombre, même si nous n'avons iamais eu autant de professionnels de santé. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Dans un dernier rapport de l'IGASS, 25% des bénéficiaires de la CMU. n'allaient pas consulter pour problèmes financiers. Nous parlons bien de la CMU. la couverture maladie universelle, c'està-dire qu'un bénéficiaire de la CMU peut aller n'importe où, il n'aura rien à payer. Cela veut tout simplement dire qu'ils n'ont pas compris le droit qu'ils avaient. Ils ont un droit, ils ne l'utilisent pas, ils ne l'ont pas compris, ils pensent qu'ils doivent paver.

Il y a aussi 30% des personnes qui devraient avoir ces droits qui ne les demandent pas.

Le phénomène de précarité au niveau psychique, c'est "j'ai moins de droits que les autres, j'ai honte, je suis un sous-homme, une sous-femme". Tout cela doit se déconstruire. Il faut prendre le temps d'expliquer aux gens leurs droits.

Quelles sont les pistes de solutions ?

- La première des pistes serait que les droits soient automatiques. Pourquoi faudrait-il faire la démarche ? Manque de temps, autres priorités... il faut manger, il faut éduquer ses enfants... cela devrait être automatique. La Sécurité Sociale communique avec les impôts, qui communiquent avec la CAF, qui communique avec tout le monde et c'est automatique. Aller dans un guichet pour demander quels sont nos droits, c'est une difficulté, et en précarité, il y a d'autres choses à faire, il n'y a pas le temps.
- ▶ La formation des professionnels de santé est également indispensable. Il faut les former à détecter la précarité. Lorsqu'une femme va accompagner son enfant à un rendez-vous, il faut peut-être lui poser certaines questions, avoir un regard différent. Attention un regard qui ne juge pas, un regard empathique. Des questions certes ciblées mais qui vont être pour l'accompagnement. Cela s'apprend,

- c'est important. Il faut apprendre à reconnaître certains signes. La certification périodique des médecins, l'obligation de se reformer tous les 6 ans, il y aura des moyens de les former.
- Il y a aussi l'éducation, le compte personnel de prévention : apprendre à bien vivre, à être en bonne santé. Il ne faut pas attendre que la maladie soit là pour agir. Être en bonne santé c'est déià essentiel. Il v a un phénomène d'éducation. Un enfant qui aura été élevé dans un logement insalubre toute sa vie et à qui il a été insufflé qu'il fallait manger mal pour survivre. qu'il fallait mal s'habiller, que ne pas se brosser les dents n'est pas grave, il sera difficile de l'amener vers une bonne santé. C'est de l'éducation qui doit se faire lorsau'ils vont voir le médecin et un peu partout dans la société. Le compte personnel de prévention c'est donc de la prévention, il s'agit d'éviter la maladie. Ce n'est pas la même chose que le dépistage. Le dépistage c'est se rendre compte si oui ou non la maladie est là. La prévention c'est tout faire pour que la maladie n'arrive pas. A tous les âges de la vie, nous besoin avons de préventions différentes. D'écoute. de moments privilégiés pour parler de soi avec un professionnel de santé et avoir peut être auelaue chose aui permettra d'avoir une meilleure santé et de détecter les problèmes psychiques, détecter les problèmes de santé.

Le "signal prix", c'est permettre d'avoir accès à des bons produits à des prix normaux. Remettre dans la balance ce qui n'est pas bon pour votre santé c'est trop cher et ce qui est bon pour votre santé c'est moins cher.

Le dentiste rend le sourire, permet de manger, de parler, de respirer. Dans ce corps de métier, nous savons que la prévention buccodentaire, marche.

Nous avons mis en place la campagne M't'dents: tous les 3 ans une visite gratuite pour les 3-6-9-12-15-18-21-24. Les femmes s'occupant plus des autres, elles emmènent leurs enfants. Il est donc possible de les soigner. C'est l'occasion de les examiner elles aussi.

Lors de la formation initiale des étudiants, ils sont emmenés partout (EPADH, école...), partout là où il y a besoin de dentiste. Il faut sortir des cabinets. Ce n'est pas un métier itinérant, mais il faut aller discuter, savoir parler avec les patients quel que soit leur âge, quelle que soit leur situation. Il faut savoir le faire.

70% des coups sont portés sur le visage.

Un coup sur le visage, cela fait un bleu, mais quand il disparait, il y a des traces. Les séquelles dans la bouche sont énormes. Il est donc primordial de former nos confrères et consœurs à identifier les femmes victimes de violences – car quand elles vont chez le dentiste ce n'est pas nécessairement parce qu'elles sont victimes de violences - il faut être formé à leur accueil. Chaque chirurgien-dentiste,

chaque jour, voit une femme victime de violences dans son cabinet. Nous sommes 40 000. Il n'est pas possible que nous ne puissions pas les soigner. Une formation est donc obligatoire.

Une fois que nous avons détecté cela et qu'il faut soigner la patiente, que faire ? problèmes Vulnérabilité. financiers. problèmes d'accès à ses droits... il faut avoir les moyens de soigner. Il faut une prise en charge des séquelles buccodentaires pour les femmes victimes de violences. Il est inadmissible qu'elles doivent payer pour des coups qu'elles ont reçus. Elles sont victimes, elles doivent être réparées et c'est l'auteur qui doit paver. La société d'abord puis la société doit se faire rembourser par l'auteur. Il est inadmissible que l'on laisse ces femmes comme cela. La bouche est aussi un organe sexuel. La vulnérabilité et les violences viennent aussi par des choses forcées. Nous savons le détecter.

La honte et la peur augmentent énormément la précarité médicale. Il y a une culpabilisation trop importante dans la prévention et dans l'accès aux soins. Cette honte, mais aussi cette peur, doivent être combattues. La prévention doit être positive, l'accès aux soins doit être positif. Il faut donner l'envie aux gens de s'occuper de soi. Il faut leur donner le temps de le faire. Il faut déconstruire cette idée que la santé est un privilège et que la santé n'est pas accessible à tous.

Il faut créer un lien. Il faut que les femmes se sentent écoutées et dans leur santé et dans leur vulnérabilité.

La précarité et le décrochage scolaire



DANIEL AUVERLOT

Recteur de l'Académie de Créteil depuis 2018. Agrégé en lettres classiques, DEA Hautes Etudes en Sciences Sociales, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional, stagiaire à l'École Supérieure du Personnel de l'Education Nationale, Sous-directeur de l'évaluation et de la performance scolaire.

n recteur a la responsabilité de tout ce qui concerne les études des enfants, de la petite section jusqu'au post baccalauréat. Il a la responsabilité des personnels, la responsabilité du suivi des enseignements et il doit faire en sorte que les jeunes aient une qualification, un diplôme, s'insèrent comme citoyens avec un esprit critique.

Actuellement, un recteur dépend de 5 ministres différents : Ministre de l'Education Nationale, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Ministre délégué à l'Enseignement Professionnel, Ministre des sports et Secrétaire d'Etat à l'engagement et au service national universel.

Jusqu'en 1972. il n'existait aue l'Académie d'Île-de-France. Est alors apparu l'obiectif de rapprocher les centres de décisions des gens. À ce moment-là ont été créées 3 Académies : Paris, Versailles et Créteil, L'Académie de Créteil s'étend sur 3 départements. 2 départements urbains, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (20 km sur 10 avec une école tous les 400 mètres) et la Seine-et-Marne, un département rural qui fait à lui seul la moitié de l'Îlede-France. Il n'v a pas de cohérence territoriale. Cela représente 1 million d'élèves et 84 000 personnels pour un budget de 5 milliards d'euros.

Qu'est-ce que l'Académie de Créteil par rapport à l'Académie de Paris ou de Versailles ?

Quand on regarde la carte de la grande pauvreté en Île-de-France, plus elle est foncée, plus les habitants sont pauvres. Paris est très clair, sauf du côté du 19ème et du 20ème arrondissement au nord, où il v a effectivement des zones sombres. mais peu étendues. L'Académie de Versailles, il y a des isolats de grande pauvreté du côté de Mantes-la-Jolie, Les Muraux... avec une bande un peu plus large autour de Gonesse, Sarcelles. L'Académie de Créteil est entièrement foncée, sauf Le Raincy. Pauvreté et précarité dans tout le département. La moitié du Val-de-Marne est en situation de précarité, la partie ouest du Val-de-Marne s'est "boboïsée". La Seine-et-Marne est très foncée sur les pourtours.

du côté est et du côté sud, c'est-àdire des populations progressivement repoussées à cause des prix des loyers. Ce n'est pas un hasard si le phénomène des gilets jaunes a été extrêmement important en Seine et Marne et si les responsables des gilets jaunes, pour un certain nombre d'entre eux, étaient originaires de Seine et Marne.

Quand vous superposez la carte de la pauvreté à la carte du pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés, non diplômés, vous avez une corrélation évidente.

La mission du système éducatif dans l'Académie de Créteil est de faire échapper les jeunes à la fatalité de leur naissance, garçons ou filles.

Afin de parler de précarité et de décrochage scolaire, encore faut-il y avoir des élèves scolarisés. Le nombre de filles non scolarisées dans le monde s'élève à des dizaines de millions. Nous avons donc de la chance de traiter de déscolarisations des filles car il y a des endroits où elles ne sont pas scolarisées du tout.

Le décrochage spectaculaire touche plus les garçons que les filles. En particulier les garçons au collège. Il y a plus de garçons en 3ème qu'en 4ème. A un moment, ils sortent du système pour trouble du comportement, conseil de discipline, révolte...

Chaque année en 6ème, il y a des évaluations nationales, qui touchent tous les élèves. Nationalement, en français, les filles sont en difficulté aux alentours de 8,8%. Dans l'Académie de Créteil, en français, c'est moins. C'est 8,6%

des filles. La movenne nationale en mathématiques est de 16% d'élèves filles en grande difficulté : dans l'Académie de Créteil, ce chiffre est de 19,6%, plus que les garcons. Il v a donc un rapport aux mathématiques chez les filles, un rapport des enseignants aux mathématiques avec les filles... il se joue toute une série de choses alors qu'il n'v a aucune raison. Ces résultats sont bien souvent liés à l'origine sociale. Etablissement par établissements nous avons "l'Indice de Position Sociale", et nous voyons bien qu'il y a une corrélation entre les difficultés en mathématique et l'indice de position sociale. "Filles, mathématiques et précarité" est un suiet actuellement traité par Monsieur AUVERLOT. Il n'y a pas de raison que les filles réussissent moins bien. Or, il est important de noter que lorsqu'une fille ne réussit pas en mathématiques en 6ème, en terme d'orientation, elle a un destin scolaire qui va se restreindre.

Qu'est-ce qui explique la difficulté des élèves, et plus particulièrement des filles, lorsqu'elles sont en situation de précarité?

La précarité ce n'est pas les zones d'éducations prioritaires. 2/3 des enfants pauvres dans l'Académie de Créteil sont dans des établissements hors zone d'éducation prioritaire. C'est encore plus difficile d'être en situation de précarité au milieu d'élèves qui eux ne sont pas en situation de précarité.

L'école n'est pas gratuite. Les fournitures scolaires représentent des sommes considérables, même s'il y a l'allocation de rentrée pour les familles qui en ont le plus besoin. À Clichy-sous-Bois nous avons monté avec Olivier KLEIN, actuel Ministre du logement, un système dans lequel il v a une liste de fournitures définie par les directeurs d'écoles avec l'inspecteur de l'Education Nationale et la mairie. Celle-ci prend en charge l'achat des fournitures. Un certain nombre de villes font cela et c'est très important. Les voyages scolaires ne sont pas gratuits. Ils devraient être proches, peu onéreux, préparés en amont, exploités en aval, tout le monde part. Or ce n'est pas comme cela que ca se passe. Des écarts dus aux revenus des familles se creusent. Pour les ieunes filles il v a en plus un effet ciseaux, avec d'un côté le prix et de l'autre côté la réticence d'un certain nombre de parents à envoyer leur fille en voyage scolaire, qui peut être très liée à l'origine culturelle. Les filles partent moins que les garcons en voyage scolaire, ce qui est une grande inégalité.

Les déplacements. Les élèves vont dans un collège de secteur, tous les élèves n'ont pas de Pass Navigo, ils sont donc tenus par leur lieu d'habitation pour faire leur stage de 3^{ème}.

Pour les élèves dont les familles sont les plus pauvres, va se poser, arrivés aux études supérieures, la question de l'hébergement, et avec une autocensure des familles, en particulier sur les jeunes filles. Là encore, avec des familles qui ne savent pas forcément quels accès aux droits ils peuvent avoir sur les logements, en particulier sur les logements au CROUS. Il y a donc une minoration de l'ambition scolaire, et en particulier chez les jeunes filles.

Il y a un écart sur l'indice de position sociale considérable entre lycée général et lycée professionnel.

Pour les élèves de lycées professionnels, beaucoup d'élèves ont un travail à côté. Sauf que quand vous travaillez dans la restauration, à un moment donné vous n'arrivez plus à vous lever. Nous avons donc demandé à certains lycées professionnels à ce que les cours commencent à 9h ou à 10h. Il faut tenir compte de la réalité économique.

A côté de cela, il y a un phénomène développement de la prostitution des mineures, qui n'est pas quantifié. Nous ne savons pas combien cela représente. Il y a également les enfants qui sont des aidants pour leur famille, et qui sont progressivement empêchés d'aller au lycée parce que l'aide prend de plus en plus de temps. A un moment donné, l'aide passe avant le travail scolaire.

En tant que recteur des sports, il y a également un aspect santé sport. La Ministre des Sports. Madame Amélie OUDEA-CASTERA, nous rappelait qu'en 40 ans, les jeunes ont perdu 1/4 de leurs capacités cardio-vasculaires et ils mettent 1 minute de plus pour courir le 800 mètres. Le surpoids des élèves est très lié à la précarité. En éducation prioritaire renforcée il y a un véritable sujet. Au collège, on constate également une diminution de la pratique du sport des jeunes filles. Il y a moins de licenciées filles en 4ème-3ème au'en 6ème-5ème, c'est-à-dire que progressivement, les filles délaissent la pratique sportive à l'adolescence, avec des conséquences sur la santé.

L'objectif est de faire de l'Académie de Créteil l'Académie des Jeux Olympiques. L'orientation scolaire continue d'être complètement genrée. Fn lvcée professionnel, dans une classe de gestion-administration, il n'y a que des filles. Dans un BAC PRO accueil également. L'insertion après le BAC PRO est donc une insertion différée. elle met beaucoup plus de temps. Elle se fait en CDD et non en CDI et bien souvent dans un autre domaine que le domaine d'études. L'orientation a créé de la précarité. Dans le même temps. il v a des vides dans toutes les filières technologiques et industrielles. Il v a un immense travail à faire sur l'orientation au niveau du collège. Après, il est déjà trop tard.

Quelques pistes de travail

Le fonds social n'est pas entièrement consommé par les établissements scolaires. Cela pose deux sujets. Une question d'accès aux droits. Il y a beaucoup de démarches informatiques. Dans certains établissements, il y a aussi l'absence de conscience qu'il faut aller vers les familles qui en ont vraiment besoin.

Projet académique "Autonomie Mobilité": mobilité car les jeunes, en particulier ceux issus des milieux les plus pauvres, ne se déplacent pas géographiquement et ne se projettent pas dans l'avenir. Autonomie car lorsque l'on est dans la précarité, nous avons beaucoup moins d'autonomie.

Il faut donner l'envie d'avoir envie "Cordées de la Réussite" : des jeunes filles qui réussissent, surtout si elles sont issues du même quartier, cela fait rêver les élèves en face.

Dans un certain nombre d'établissements, nous avons mis des marraines qui sont des sportives de haut niveau qui ont réussi par les études. Par exemple Astrid GUYARD, médaillée d'argent en fleuret aux Jeux Olympiques et aussi Docteure en astrophysique. Elle raconte que c'est possible pour une jeune fille de faire un double cursus sportif et universitaire. Cela fait rêver nos jeunes. Les athlètes de l'INSEP viennent dans nos établissements scolaires pour être des modèles.

Nous sommes en train de travailler avec la Ministre de l'Enseignement Professionnel sur la rémunération des stages. Peut-être qu'en étant rémunérés pour leurs stages, ces jeunes ne feront plus de travail en restauration à côté, à des horaires incompatibles avec les enseignements.

Nous pourrions également discuter de l'inégalité des carrières dans l'éducation nationale entre hommes et femmes. Le statut est égal. Sauf que la différence de rémunération d'après le dernier bilan social est de 14,6% à l'arrivée.

Une seconde réalité, dans l'Académie de Créteil il y 560 collèges et lycées dans le second degré, dans les collèges la majorité des chefs d'établissements sont des femmes, dans les lycées de 4ème catégorie exceptionnelle, ce sont des hommes.

Quant aux AESH, les accompagnants des élèves en situation de handicap, il y a 90% de femmes.

Les difficultés pour accéder au sport et à la culture dans les familles vivant dans la précarité

LAURENCE FISCHER

Triple championne du monde de karaté, diplômée de l'ESSEC. Engagée au côté de Play International (ex-Sport Sans Frontières), Fondation Panzi en RDC, Fondatrice de Fight for Dignity, un programme sportif et social spécifiquement adapté aux femmes victimes de violences, Club des champions de la paix, Peace and Sport et Ex-ambassadrice du sport auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le sport est le miroir de la société. Dans sa transversalité aussi.

La condition de femme à l'échelle universelle est un continuum. Les violences sont de moins en moins tabous.

Forum Génération Egalité : intégration de la partie sport dans ce forum ce qui démontre combien le sport participe à l'égalité entre les sexes.

Faciliter l'accessibilité à la pratique du sport pour les jeunes femmes, les jeunes filles, les mamans, les mamans seules. Cela passe par des infrastructures. C'était un des piliers de la thématique sport évoqué au FGE. J'ai constaté aussi

les inégalités ce qui nous a conduit, avec Delphine O de manière concrète à intégrer le sport au FGE. L'accessibilité, l'accès aux soins, l'accès à la pratique du sport pour les jeunes filles, étaient des axes de réflexion et d'actions.

Il est à relever dans le sport au féminin : les inégalités salariales par rapport aux sports masculins dans les mêmes disciplines, la sous médiatisation et les violences.

Il faut savoir travailler ensemble sur la thématique sport en sollicitant tous les acteurs concernés, les acteurs de l'écosystème du sport qui se sont engagés en signant l'appel de Paris. Les acteurs concernés, à savoir les Fédérations, ceux qui font le sport tel qu'il existe en France et à l'international dont la plus grande, la FIFA qui s'engage au développement du football au féminin. Comment rendre la pratique accessible?

Dans le mouvement sportif il y a aussi les entreprises, les équipementiers, comme par exemple Nike qui a connu un célèbre procès contre Allyson FELIX, une légende de l'athlétisme, multi championne olympique, l'une des égéries de Nike. Cette athlète en raison de sa grossesse a vu le montant de son contrat de sponsoring réduit de 70%. Elle quittera cet équipementier qui, depuis, accompagne dans des conditions plus acceptables les sportives enceintes. Encore une spécificité de ce que nous sommes.

Les organisateurs de grands événements sportifs internationaux, donc le COJO Paris 2024, s'était d'ailleurs engagé avec Tokyo, à ce qu'on soit sur l'égalité, l'égalité du nombre d'athlètes présents aux Jeux olympiques. Qu'il y ait une égalité femme homme. Cela sera historique à Paris, d'arriver au même nombre d'athlètes. C'est grâce à la fois à une volonté politique, avec une écoute et une entente, et à un travail avec la société civile et avec le tissu associatif et ceux qui font le sport en l'occurrence, les fédérations internationales.

L'UNESCO a mis en place avec Madame Gabriela RAMOS, Fit for life, "En forme pour la vie". Il s'agit ici de guider la jeunesse vers le sport, d'accroitre l'attrait vers les activités sportives. pour réduire les problèmes de santé liés à la sédentarité qui entraînent les problèmes cardiovasculaires, problèmes respiratoires, l'obésité, le diabète. Le diabète de type II, qui était plutôt un diabète qui touchait les personnes vers 50-60 ans, est de plus en plus fréquent chez les jeunes adolescents. Il faut consulter les travaux du Collectif pour une France en forme, avec le professeur François CARRÉ.

L'accessibilité à la pratique du sport est

difficile, les conséquences touchent donc la santé. 45 % des hommes pratiquent un sport au moins une fois par semaine, contre seulement 37 % des femmes. Et les compétitions masculines sont retransmises jusqu'à 20 fois plus que les compétitions féminines.

Le rôle modèle, les journalistes sportives aussi sont des leviers qui permettent d'inciter la jeune femme, la maman, de faire que son enfant, sa fille, va pouvoir pratiquer et potentiellement pourra devenir championne. Une championne qui a grandi dans un quartier sensible, qui revient témoigner de son parcours, c'est inspirant et cela permet à d'autres jeunes filles aussi de s'engager.

La contribution du sport au mieux-être des jeunes, et en particulier des jeunes femmes est reconnue.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont dans moins de deux ans et sont un levier pour beaucoup de domaines. La Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus pauvres et c'est dans ce département que le village olympique, le village pour les médias, la piscine olympique, seront établis, autour du Stade de France.

L'accessibilité à la pratique passe par les infrastructures qui sont très importantes pour le mieux notamment pour les jeunes femmes et les jeunes filles, les mamans et les mamans qui élèvent seules leurs enfants.

Les inégalités salariales, le fait qu'il n'y ait pas de médiatisation, les violences, les violences sexuelles, le fait qu'il n'y ait pas de rôle modèle ou très peu nous obligent à s'engager pour améliorer ces cinq points fondamentaux pour faire évoluer le sport au féminin.

Avec l'Association Fight for Dignity, (aide aux femmes victimes de violences par l'art martial), au sein des Maisons des femmes et à la maison Dorcas, la Fondation Panzi située au Congo, nous avons une capacité à travailler ensemble.

Avec l'Agence française pour le développement, nous avons pu mettre en place des dispositifs de valorisation d'initiatives pour soutenir la pratique du sport, notamment en Afrique, avec des financements, avec des appels à projets pour promouvoir la pratique et permettre la pratique du sport. Par exemple à Dakar où vont avoir lieu les jeux, les jeux de la ieunesse, au Cameroun où nous soutenons des fonds de solidarité pour les projets innovants, c'est-à-dire que nous allons valoriser et accompagner des femmes entrepreneurs dans le sport. Donc les constats sont quand même difficiles, mais ils sont en évolution. Les avancées, la mobilisation sont là.

Le sport et l'activité physique sont une solution, L'appui des jeux est un levier pour d'accessibilité.

La question qui s'est posée avec Fight for Dignity : Comment est-ce que concrètement on peut aller jusqu'aux femmes, aux jeunes filles, qui sont dans la plus grande précarité et vulnérabilité ? En s'associant, en faisant qu'ensemble, quand on sait, qu'elles sont identifiées, que toutes les compétences doivent

se regrouper. Ce n'est pas que de la sororité, il faut également de la mixité.

Sur la question du corps, on considère notre capacité, à pouvoir accompagner la femme dans son émancipation, dans son autonomie, et la jeune fille par la pratique d'une activité physique dans un cadre très spécifique et pluridisciplinaire. On travaille sur le pilier juridique. Les droits, c'est assez fondamental quand on se retrouve dans une situation de vulnérabilité et de précarité médicale.

Il y a de merveilleux outils et des experts du corps, que ce soit pour les violences, pour l'accompagnement de maladies comme le cancer, qui peuvent accompagner les patients pendant les traitements et après pour qu'ils aillent mieux, qu'ils retrouvent confiance en eux, qu'ils aillent mieux physiquement. Concernant les violences, l'accompagnement est gratuit dans les maisons d'accueil, dans les Maisons des Femmes.

La mauvaise prise en charge de l'endométriose d'une patiente a fait que sa vie professionnelle a été impactée, en tant qu'enseignante, elle ne pouvait pas travailler. Elle considérait que c'était donc une violence.

Le corps en mouvement comme moyen de réparation.

Les violences sont un mal universel qui touche le corps alors que le corps n'est pas pris en charge. Les femmes ignorent souvent les bienfaits du sport pour son corps. Le simple fait de marcher avec une amie, de faire une randonnée, de faire le tour d'un lac, seule ou avec une amie, cela fait du bien. Donc à l'échelle de quelqu'un qui a souffert dans son corps, c'est un besoin.

Le rapport au corps est très compliqué notamment pour une femme victime de violence où il y a dissociation entre le corps et son esprit.

La proposition d'une réponse par le corps pour que les femmes aillent mieux dans le rapport qu'elles ont de leur corps, psychologiquement, n'est pas faite. On dissocie les deux. C'est un enjeu fondamental, de santé publique. En complément d'un traitement médical, faire une activité physique, c'est aussi un lieu d'échange, de rencontres. C'est vertueux.

Dans ce modèle spécifique à la Maison des femmes de Saint-Denis, le sport vient en complémentarité au travail de l'équipe. Ce n'est pas le simple fait de mettre le corps en mouvement qui est bénéfique, mais c'est parce que ça agit pour et avec les jeunes filles sur les trois piliers fondamentaux,-la structure sociale, la dynamique sociale et la vie sociale-. Il faut que les femmes sachent que c'est gratuit, qu'elles peuvent venir dans ces lieux. Ce ne sont pas les seuls lieux évidemment.

Beaucoup d'acteurs sont extrêmement engagés, institutionnels, comme le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Il y a un savoir-faire, mais on ne le fait pas assez savoir. L'engagement des agents, l'expertise...

Le Think Tank Sport et Citoyenneté est un réseau dont le travail est très important

pour promouvoir le sport, organiser des manifestations d'envergure qui regroupent le plus possible d'individus.

L'Agence pour l'éducation par le sport sensibilise les éducateurs dans les clubs pour pouvoir identifier des jeunes filles qui sont dans des situations scolaires difficiles et qui les amènent à faire du sport et grâce auquel elles trouvent de l'emploi. Il y a des entreprises qui les recrutent, cela avait commencé avec le Crédit Lyonnais sur ce critère sportif car elles sont dans l'effort, elles ont des repères, elles sont dans un milieu social où elles échangent entre elles.

La Fondation de France a lancé un appel à projet pour savoir comment on peut rendre la pratique du sport accessible aux jeunes femmes grâce à des acteurs différents. Des initiatives se font aussi à l'échelle des fondations d'entreprises. La Française des Jeux a été la première à soutenir la première équipe professionnelle féminine et a créé "le sport pour elle". C'est un maillage. Tous ces acteurs travaillent ensemble, se connaissent. Et c'est en travaillant ensemble que nous arrivons à être plus efficaces sur le terrain, auprès des bénéficiaires.

Parmi les acteurs : Play International, le groupe SOS, Impact 2024, Femmes solidaires, la Fondation des femmes, le collectif pour une France en forme avec Valérie Fourneyron, à l'initiative du sport sur ordonnance.

Certains de ces acteurs interviennent à l'école, avec des équipes pédagogiques et des dispositifs accessibles.

Questions/Réponses

Camille, Equipes d'Action Contre le Proxénétisme, (EACP), travaille dans l'accompagnement de personnes mineures ou majeures qui ont été victimes de violences sexuelles, que ce soit de jeunes françaises, lycéennes ou collégiennes, ou alors des personnes qui ont été dans des trafics d'exploitation sexuelle.

"Une des actions que j'aimerais entreprendre au sein de mon travail, ce serait justement la réappropriation du corps par le sport. Est-ce que vous auriez des conseils parce que souvent ce sont des femmes qui délaissent leur santé et qui se délaissent elles-mêmes? Comment se réapproprier son corps tant du point de vue médical que sportif?"

► RÉPONSE de LAURENCE FISCHER Il faut travailler de manière solidaire. Dans les Maisons des Femmes, il y a des spécificités.

"Il y aura une restitution de la recherche action que nous avons menée sur l'impact de la pratique du karaté, puisque pour l'instant c'est le karaté sur les patientes de la Maison des femmes de Saint-Denis. Il y a des spécificités par rapport au syndrome, à ce qu'elles vivent. Après elles vont parfois d'elles-mêmes dans les clubs de sport, mais souvent, elles ont du mal à être régulières, du fait des syndromes. Les structures maison des femmes ne sont pas la seule solution, il n'y en a pas assez. Il faut savoir répondre à ces syndromes spécifiques. C'est dans

l'accompagnement pluridisciplinaire que nous sommes le plus efficaces.

Les Fédérations sportives sont tournées sur l'accompagnement de leurs propres victimes au sein des fédérations et des clubs.

Prenons l'exemple de Brive, avec ces adolescentes qui sont allées sur les réseaux sociaux, se sont faites violées, qui ont été victimes et qui sont venues dans ces structures pour être accompagnées."

Dr LOUNICI, médecin radiologue, plus exactement en charge du dépistage du cancer du sein, présidente du club Soroptimist de Bordeaux Métropole, membre du bureau de la Ligue du Comité 33 et élue de PESSAC.

"Allez voir sur France 5 un documentaire "Les femmes, les oubliées de la santé". Dans ce documentaire, on voit bien que tous les progrès de la médecine, toutes les études qui sont réalisées, toutes les études pharmacologiques, tous les essais cliniques, dans les cohortes, c'est-à-dire le nombre de personnes qui sont testées, c'est essentiellement des hommes. Et ces résultats sont validés et appliqués ainsi pour les femmes. Sauf que nous ne sommes pas sûr à 100% que ce qui est valable pour le corps d'un homme va être valable pour le métabolisme d'une femme, voire d'une ieune femme ou d'une femme plus âgée. Il y a une culture de la recherche médicale qui est beaucoup ancrée sur l'homme.

Il faudrait rectifier les tirs au niveau des laboratoires pharmaceutiques, des laboratoires de recherche également.

Il est vrai qu'il existe des pathologies qui sont spécifiques aux femmes. L'endométriose, on n'en parlait pas beaucoup, mais on en parle de plus en plus et tant mieux parce que c'était quelque chose qui n'était pas très connu. Et puis parler des douleurs des règles, c'était presque normal. Il v a même un plan national de lutte contre l'endométriose et c'est une excellente chose. Les maladies cardiovasculaires, on sait maintenant que les signes cliniques ne sont pas les mêmes. L'infarctus du myocarde, classiquement, on vous apprend quand vous êtes étudiant en médecine que c'est plutôt un homme d'environ 50 ans. plutôt fumeur, plutôt avec quelques facteurs de risques, plutôt stressé, qui va arriver avec une douleur au niveau de la poitrine qui va irradier au niveau des mâchoires ; et quelques autres signes d'accompagnement. Les internes de médecine sont parfaitement formés, ils vont tout de suite le prendre en charge, lui sauver la vie. Les signes de l'infarctus du myocarde chez la femme ; il peut même ne pas y avoir de douleur thoracique. Et parfois c'est simplement une asthénie. une fatique. Il y a des femmes qui sont allées aux urgences parce qu'elles étaient fatiguées, un peu stressées, un peu angoissées. On n'a rien fait. Elles sont reparties chez elles, elles ont fait leur infarctus à la maison. Quel retard de diagnostic et quelle perte de chance réelle en matière d'une pathologie aussi sérieuse et aussi sévère. Il y a quand même 200 femmes qui meurent par jour de maladies cardiovasculaires.

Quand il s'agit par exemple de dépistage ou de prévention, les femmes sont beaucoup plus observantes que les hommes. Pour le dépistage du cancer du sein, qui existe depuis longtemps, nous arrivons péniblement autour de 50% de participation. Le dépistage du cancer du col, c'est à peine 40%. Mais si on regarde le dépistage du cancer du côlon par exemple, qui intéresse les hommes et les femmes, pour le coup, les femmes sont plus intéressées. Et ces études disent qu'en fait, les femmes, notamment celles aui sont responsables de famille. ont conscience qu'elles doivent rester en bonne santé iustement pour pouvoir s'occuper le plus longtemps possible de leur famille. Donc je voulais apporter cette petite nuance.

Pour finir avec le sport, on sait qu'une activité physique régulière permet de diminuer de manière significative le risque de beaucoup de pathologies chroniques et des cancers, et tout au moins de les améliorer. En tout cas, on est sûr aussi qu'en matière de cancer, elle permet de diminuer les rechutes."

Christiane CHARBONNEL

"A l'attention de Monsieur le Recteur, j'ai entendu parler de modèles d'accompagnement des familles en situation de précarité pour justement les aider à soutenir les enfants dans le cadre de l'éducation, des apprentissages. Est-ce qu'il y a des travaux en France pour envisager l'accompagnement des familles en situation de précarité dont les enfants sont scolarisés et qui peuvent rencontrer des difficultés ? Donc de l'aide à l'accompagnement des jeunes et des familles, un support à la parentalité, pour aider à l'orientation des enfants."

▶ RÉPONSE de M. DANIEL AUVERLOT
"À l'éducation nationale, notre cœur de métier, ce sont les apprentissages.

Il ne faut pas tomber du côté assistant social, ce n'est pas totalement notre métier. Qu'en revanche on cherche à connaître parfaitement ces familles, qu'on leur donne l'accès aux droits, on les aide dans l'accès aux droits. Qu'on leur dise que si leur enfant vient avec devoir fait, c'est mieux que de ne pas y venir. Que l'on voit avec le psychologue de l'Education nationale vers quelle orientation aller, ca c'est le cœur de notre métier. Avec une grande modestie qui doit être la nôtre, l'école c'est 140 jours par an sur 365 dans le premier degré. Donc on doit chercher des partenariats pour travailler avec d'autres sur cette approche globale des familles. C'est le sens des programmes de réussite éducative qui ont été créés dans le cadre du plan de cohésion sociale de M. BORLOO en 2005, et c'est ce que nous avons auiourd'hui à nouveau avec les cités éducatives, qui envisagent le temps de l'enfant sur sa globalité scolaire, périscolaire et parascolaire."

Myriem MAZODIER

"Parmi les choses qui ont été dites par le recteur, je pense qu'il faut attacher une importance particulière aux modèles. C'est-à-dire que tout modèle de réussite, que ce soit modèle de réussite sportive, mais que ce soit dans d'autres types, apporte quelque chose de très important pour les jeunes, parce qu'ils n'ont pas cet exemple de réussite, surtout la réussite de jeunes femmes qui sont passées elles mêmes par les mêmes difficultés que celles qu'elles connaissent.

Il y a un autre point dont on a peu parlé, me semble-t-il, et sur lequel je travaille actuellement, c'est l'illettrisme numérique. Je suis justement en train de travailler avec une association sur l'espace numérique qui est offert aux familles, qui permet aux familles de suivre leurs enfants, les élèves pendant toute la scolarité. Ce système qui a de multiples avantages et qui est vraiment excellent, fait une grosse différence entre les familles qui savent l'utiliser et celles qui ne savent pas ou ne peuvent pas l'utiliser. Nous sommes en train de travailler pour voir quelle est la proportion du nombre de familles qui n'ont pas accès à ce système. C'est toujours le problème du tout numérique et du fait que bien que le système soit excellent, toutes les familles n'v ont pas accès. Comment peut-on faire pour qu'il n'y ait pas une distorsion entre les familles précaires et celles qui ont tous les moyens ?"

▶ RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Sur le fait qu'il y ait des modèles, je suis moi-même parrain dans le cadre de la fondation "Un avenir en France."

L'illettrisme numérique. A posteriori, la crise sanitaire a validé le choix fait par certaines collectivités territoriales de doter tous les élèves d'un ordinateur alors que c'était des politiques qui étaient très contestées. Mais quand on a un ordinateur, ça ne suffit pas. En Seine-et-Marne par exemple, ce sont des endroits où il y a des problèmes de réseau. Quand il v a ordinateur et le réseau, reste encore le fait de savoir se servir de l'ordinateur. Beaucoup d'élèves, d'enfants, initient leurs parents fonctionnement. L'utilisation l'ordinateur est complètement liée à l'origine sociale. C'est-à-dire que guand vous êtes élève du lycée pilote innovant de Poitiers, vous avez une utilisation experte des moteurs de recherche. Quand vous êtes élève au CFA de la Boucherie à Paris, et bien, l'ordinateur vous aide à draguer les jeunes filles le samedi soir.

A la DEP nous avons fait des études làdessus, et les enfants des milieux les plus défavorisés ont du mal à se servir du menu déroulant. Le renvoi sur d'autres écrans, etc., c'est une construction intellectuelle et ça s'apprend. C'est le rôle de l'école d'apprendre tout ça, c'est au cœur de la fonction."

Laurence LAUZIER, cadre pédagogique dans une école de travail social

"A l'attention de M. le Recteur, même s'il n'y a pas de données chiffrées sur le risque prostitutionnel, pourriezvous nous donner les tendances. Et puis surtout, qu'est-ce que l'Education Nationale fait pour lutter contre ce phénomène d'ampleur ?"

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Sur la prostitution, on ne sait pas. Nous avons des programmes extrêmement importants d'éducation à la sexualité et sur tout ce qui est consentement et valorisation de soi. Le problème c'est qu'en principe il y a trois moments d'éducation à la sexualité par an chaque année. D'après les enquêtes cela concerne 10 % des élèves pour lesquels c'est effectivement fait. Il faut s'améliorer."

Claudine MONTEIL, Présidente de Femmes Monde, diplomate honoraire.

"Monsieur le Recteur, il y a beaucoup de programmes et d'associations de femmes qui font des travaux remarquables. Femmes et sciences, femmes et mathématiques sur la question réussir l'égalité femmes-hommes.

J'entends dire par le milieu scientifique et par ces femmes qui font un travail remarquable, ces collègues, que les enseignants hommes prennent plus de temps, d'attention en s'adressant aux garçons qu'aux filles dans les cours de math et que d'autre part, il y aurait, il y a des cours, il y a des incitations, qui sont

faites dans un certain nombre de pays pour donner confiance aux filles pour aborder les mathématiques."

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Le professeur d'histoire dit aux élèves : "rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un cours de mathématiques", il transmet son propre vécu.

À l'Académie de Créteil, 90% de femmes dans le premier degré sont enseignantes en mathématiques. Pour que ça marche en mathématiques, il faut le fonder sur un travail coopératif et collaboratif. C'est à dire que l'on met les élèves en groupe, et à partir de là, on pose aux quatre groupes le même problème, à l'arrivée, il y a quatre solutions différentes et on fait discuter les responsables de groupe sur pourquoi les quatre solutions sont différentes et cela amène progressivement à la solution pour tout le monde "

Colette GUILLOPÉ, mathématicienne, associations femmes et sciences, femmes et mathématiques, professeur d'université émérite à l'Université Paris XI Créteil, marraine d'un nouveau collège à Champigny-sur-Marne.

"Nous trimballons tous et toutes des stéréotypes de sexe. Et en fait, ce n'est pas seulement les hommes, ce n'est pas seulement les professeurs mathématiques hommes, de c'est tout le monde, les professeurs de mathématiques, femmes bien sûr. et tous les professeurs qui laissent effectivement s'exprimer les garcons beaucoup plus que les filles parce qu'ils sont énormément agités, ils font beaucoup de bruit. On a rendu les établissements mixtes en 1975, pour des raisons économiques, ce n'était pas pour l'égalité femmes-hommes,

la massification de l'éducation. Mais nous n'avons absolument pris aucune mesure pour faire vivre ensemble des garcons et des filles qui n'ont iamais vécu ensemble? Actuellement, dans les classes ils sont totalement séparés. En troisième il y a le côté des filles et le côté des garcons. Il y a énormément de choses qui se passent en classe. Il v a de la formation des enseignantes et des enseignants à l'égalité femmes-hommes et aux stéréotypes de sexe, mais il n'y en a pas partout. Une carrière d'enseignant ou d'enseignante, c'est 43 ans, donc ce qu'on a appris, même il y a dix ans ou il v a quinze ans, ce n'est peut être plus tout à fait valable. Peut-être au'on ne l'a jamais appris.

Il y a un problème vis-à-vis des mathématiques, des filles. Toute la société leur dit que ce n'est pas pour elles. Cela se passe partout, à la télé, dans les médias... On essaye de changer la donne, mais nous avons remarqué que nous avons pris 20 ans de retard avec la réforme du lycée, on est retourné 20 ans en arrière pour ce qui est de la participation des filles aux fillères scientifiques et à la vie scientifique française, c'est dramatique."

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Avant, il existait les filières S, ES, L, STI2D, STMG, STL, ST2S. Quand on regarde les IPS de ces filières, il y a cinq - six ans, quelle était la filière qui accueillait les élèves les plus favorisés? La filière S, puis la filière ES, puis la filière L, etc, et les élèves en situation les plus précaires étaient en première STMG. L'objectif de la réforme du lycée, c'est un phiertif de justice sociale, et à l'intérieur

objectif de justice sociale, et à l'intérieur de la filière S, il y avait en plus une hiérarchie puisque les IPS n'étaient pas les mêmes entre S SVT, S maths, S maths donnant l'accès aux classes préparatoires. Et c'est là que l'on trouvait les élèves les plus favorisés. Donc ce qu'a voulu Jean-Michel BLANQUER, c'est faire qu'il y ait une véritable mixité sociale à l'intérieur des établissements. Le but du jeu était vraiment de réorganiser à la fois en fonction des études d'enseignement supérieur et en donnant plus de justice sociale."

Une personne non identifiée

"Je voudrais poser plusieurs questions concernant les enseignements dispensés à domicile. Est-ce qu'ils sont nombreux? Est-il vrai que le nombre de filles est supérieur à celui des garçons? Comment procède-t-on à l'évaluation de ce type d'enseignement?"

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"La scolarisation est obligatoire à trois ans. L'instruction en famille, est contrôlée de plus en plus drastiquement. C'est à dire que maintenant, les familles doivent faire une demande préalable de contrôle alors qu'avant le contrôle était fait en cours. Les inspecteurs vont dans les familles. Cela permet de constater la réalité de l'environnement de l'enfant, s'il y a des cas d'enfance en danger, et dans ce cas faire appel à l'article 40, au procureur de la République.

- ▶ Question : Vous avez un pourcentage de garçons, de filles ?
- ► Réponse : Il n'y a aucune différence."

Marie-Claire MORALDO, les Orchidées Rouges

"En ce qui concerne l'accompagnement des femmes notamment. Vous avez parlé tout à l'heure de la réappropriation du corps puisque moi je dirige

qui des instituts pluridisciplinaires accompagnent des femmes qui ont subi des mutilations sexuelles ou des mariages forcés et d'autres types de violences malheureusement. Quand on accompagne des femmes victimes de violences, il faut forcément intégrer le côté psycho corporel, la réappropriation du corps et recréer un lien bienveillant avec son corps. Ca passe par des activités sportives, il y a d'autres disciplines aussi, comme nous, on utilise aux Orchidées Rouges la danse thérapie qui est utilisée dans le cas de la réappropriation du corps. Et ca marche très bien. Et il y a aussi la sexologie aui vient en complément puisaue se réapproprier un corps, il faut le connaître aussi. Il ne faut pas oublier qu'il se passe plein de choses en province. Il faut en parler aussi parce que tout ne se passe pas à Paris. Il y a beaucoup de choses qui se passent en province qu'il faut valoriser également quand on est dans ces rencontres là. Des associations, il y en a partout en France."

Femmes pour le dire, Femmes pour Agir, médecin et danse thérapeute

"La danse à visée expressive, et non pas performative, peut agir pour les femmes subissant des violences de deux façons. J'ai rencontré des femmes dans des groupes. Elles n'osaient pas parler des violences, les verbaliser, mais par contre par le biais du corps expressif, on arrivait à un contact et une expression évidente. Et inversement, pour les femmes qui arrivent à en parler et aui ont bien souvent des difficultés de confiance en soi et qui ont souvent une grande dévalorisation d'elles même, ces ateliers sont tout à fait profitables. Il n'y a pas à savoir danser, il n'y a même pas à savoir marcher puisqu'il y a des groupes en fauteuil roulant."

Laurence FISCHER

"Le tissu associatif concernant les clubs de sport et les fédérations, ce sont des millions de pratiquants, c'est un tissu associatif extrêmement fort. Il faut absolument s'appuyer sur ces compétences là, ces enseignants diplômés d'Etat, rémunérés, de les former, amener la connaissance de notre public pour être encore plus efficace, faire des offres beaucoup plus large et répondre à un problème de santé publique."

Monsieur AUVERLOT

"L'impact des Jeux Olympiques. Les Jeux seront réussis à 4 conditions : une organisation sans faille, des athlètes francais aui fassent de bonnes performances, qui gagnent, une fête populaire et un héritage. Et donc, dans l'héritage, il v a le fait que l'impact des Jeux olympiques doit pouvoir amener un nombre de licenciés beaucoup plus important dans les clubs, à la fois pour des raisons de santé publique et de performance. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas le nombre d'éducateurs sportifs qu'il faut. L'un des enjeux, c'est donc d'orienter des jeunes vers les filières d'éducateurs sportifs dans les mois qui viennent."

Laurence FISCHER

"La Covid a fait qu'il y a eu une diminution de l'ensemble d'adhérents dans les différentes fédérations. Et évidemment, ce sont les jeunes filles et les femmes qui ont été les premières à pâtir des conséquences de la Covid. Le Pass Sport a été mis en place pour répondre à certaines de ces problématiques."

Monsieur AUVERLOT

"Ramener les jeunes filles vers les clubs, c'est essentiel.

L'UNSS, Union Nationale du Sport Scolaire, l'ISF, font des propositions innovantes qui répondent à la question comment amener la pratique ? Par exemple She Runs, un moment convivial. Sa première édition avait eu lieu à l'Hôtel de Ville à Paris, la deuxième à Bruxelles l'année dernière. Les filles se rencontrent, échangent autour de la pratique, faire une sorte de SWOT, identifier les entrepreneures autour de cette thématique."

Nicole HERB, Vice-Présidente du CNFF

"Tous ces problèmes de société ne pourront être surmontés à terme que par l'éducation, et notamment l'éducation dès le plus jeune âge. Il y a moins d'une dizaine d'années, à l'époque où Najat Vallaud-Belkacem était ministre il y a eu une expérience qui s'intitulait "les ABCD de l'égalité" et qui commençait très ieune, à trois ans."

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Sur l'ABCD de l'égalité, étant un des rapporteurs pour l'inspection générale du rapport de 2014 sur la baisse des inégalités, c'était plutôt pas mal, mais il y a eu un certain nombre de déviations. Ont été proposées certaines préconisations, qui pour l'essentiel, ont été mises en œuvre dans le cadre de la mission égalité homme-femme."

Marie-Claude BERTRAND, Présidente CNFF

"Concernant le numérique, je pense qu'il y a un projet quand même très fort d'éducation au numérique pour tous les élèves. Si en plus l'Education Nationale ou l'Etat offrent des ordinateurs à chaque élève, il faudra que les territoires aient accès à internet. Va-t-il y avoir une obligation de parité dans l'éducation au numérique dans les filières justement mathématiques ?"

► RÉPONSE de M. AUVERLOT

"Alors la parité ne se décrète pas dans l'orientation. La collectivité territoriale donne l'ordinateur.

Ce que nous développons, c'est tout un programme qui s'appelle le programme Pix, qui fait que tous les élèves, au cours de leur scolarité collège développent toute une série de compétences dans le domaine numérique, avec une évaluation, qui est faite de manière numérique. Ce n'est pas l'enseignement théorique. Donc tous nos élèves, en principe en sortant de troisième, doivent avoir un socle de compétences numériques qui est tout à fait affirmé. Et dont ils peuvent faire profiter leur famille, puisque en général les premiers professeurs des familles, ce sont les enfants eux-mêmes."

Les Préconisations

Vaincre la précarité des femmes et de leur famille : une obligation incontournable pour une société plus juste et solidaire

Le CNFF appelle à la mise en oeuvre urgente des propositions issues de ce colloque

Femmes et ruralité

1/ Pour faciliter la mobilité des femmes :

- Le Code de la route passé à l'école ;
- Développer les transports publics ;
- Faire un grand recensement des solutions de mobilité (transports en commun, covoiturage, arrêts à la demande...)
- Rapprocher des usagers certains services pour que la mobilité cesse d'être un sujet;
- Apporter des solutions de proximité pour faciliter la garde des enfants.

2/ Pour faire avancer l'accès des femmes à l'emploi en milieu rural :

- En premier lieu, se doter d'un diagnostic chiffré à l'échelle de chaque territoire permettant de connaître le degré d'insertion et la situation professionnelle des femmes ;
- Conforter l'action des CIDFF au sein des territoires ruraux en faveur d'un accompagnement global des femmes dans l'accès à l'emploi en milieu rural;
- Mettre en place une logique partenariale avec tous les acteurs des politiques de l'emploi (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, tissu associatif et économique local, fonds européens...);
- Pour mettre fin à l'isolement, aux stéréotypes bien ancrés en milieu rural, des propositions sont formées en faveur des jeunes filles : encourager les dispositifs de mentorat;
- Accompagner la mobilité des jeunes filles, via le financement de séjours hors du territoire et l'attribution de bourses.

3/ Pour remédier à la situation précaire des agricultrices, le rapport du Sénat, en sus de l'avancée de la Loi Chassaigne de janvier 2022, il est demandé :

- D'une part de rappeler la nécessité d'appliquer strictement les mesures de nature à mettre fin à l'absence totale de statut;
- D'autre part de mettre en avant d'autres pistes concrètes pour améliorer la situation des agricultrices : soutien de la création de réseaux de femmes dans le secteur professionnel agricole, évolution des aides à l'installation, amélioration de l'offre de remplacement...

4/ Pour faciliter l'accès aux soins, poste négligé par les femmes en situation de précarité, il faut multiplier les solutions "aller vers", ce qui nécessite :

- Le développement des solutions de bus de soins itinérants ;
- Le renforcement des informations sur les dépistages via les mairies, les pharmacies, les salles d'attente, le réseau des sage-femmes, ...
 Cela suppose aussi bien sûr de trouver des solutions efficaces pour que les soignants reviennent s'installer en zone rurale.

Dans la continuité des constats sur les féminicides en milieu rural et interventions de la gendarmerie dans les territoires ruraux des solutions concrètes peuvent améliorer le sort des femmes dont :

- l'augmentation du nombre de logements d'accueil d'urgence, dédiés aux femmes victimes et adaptés à leur situation;
- l'élaboration d'une cartographie des acteurs et actrices de la lutte contre les violences, dont le maillage doit être renforcé;
- l'augmentation du nombre d'intervenantes sociales en gendarmerie.

Préconisations de Madame Marie-Pierre MONIER.

Sénatrice de la Drôme vice-présidente de la délégation droits des femmes du Sénat, co-rapporteure du rapport : "Femmes et ruralité, pour en finir avec les zones blanches de l'égalité".

Femmes dans les quartiers, parents solo, travailleuses à temps partiel

En raison de l'inégalité des territoires sur les réponses apportées aux femmes victimes de violences, il convient : de pallier à l'insuffisance des hébergements d'urgence, notamment à PARIS et métropoles, de donner les moyens humains et financiers pour un bon fonctionnement des centres d'appel, le 115, de donner les moyens aux structures en charge des femmes victimes de violences de pouvoir les orienter vers les bons dispositifs.

- Dans les métropoles : mobiliser les acteurs locaux pour mettre en œuvre des espaces de répit et de repos pour les victimes de violences conjugales, des espaces de solidarité avec crèche.
- Mettre en œuvre les juridictions spécialisées pour apporter des réponses pénales adaptées tant pour l'auteur que pour les victimes.

Préconisations de Madame Sihem HABCHI,

Directrice d'activité pour l'Association Aurore, Centres d'hébergement d'urgence sur PARIS.

Violences conjugales et emploi des femmes

- Formation obligatoire de tous les professionnels de l'insertion et de l'emploi sur : les violences sexuelles et sexistes (VSS), leurs conséquences et freins pour les victimes ;
- Formation obligatoire aux techniques d'entretiens et de repérage des victimes de violences conjugales, de VSS. Formation sur les écoutes actives (techniques de bienveillance, reformulation, interprétation);
- Chaque structure (d'insertion, d'emploi) doit détenir les coordonnées des associations, structures et professionnels étant en mesure de prendre en charge les victimes de VSS sur son territoire afin de s'assurer d'un travail en réseau :
- Rendre lisibles les violences faites aux femmes sur les sites des structures en charge de l'insertion et de l'emploi ainsi que dans les documents et questionnaires obligatoires à remplir par tous les demandeurs d'emploi ;
- Contrôler la mise en œuvre d'un réel accompagnement global personnalisé pour toutes les victimes de violences sexuelles ou sexistes, dans chaque structure en charge de l'insertion et de l'emploi;
- Instaurer et déployer les partenariats dans tous les territoires entre les structures d'insertion et d'emploi et les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes vers la sortie des violences;
- Donner les moyens financiers aux femmes victimes de violences conjugales de pouvoir bénéficier d'un suivi psychologique;
- Voter l'aide universelle d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, (depuis le colloque, loi promulguée le 28 février 2023 et publiée au JO le 1^{er} mars 2023);
- Sécuriser financièrement les services des BAIE des CIDFF :
- Déployer les moyens de garde des enfants en impliquant les collectivités territoriales.

Préconisations de Madame CHARBONNEL,

Secrétaire générale du CNFF, présidente du CIDFF 65 au cours de son intervention : "Impacts des violences conjugales et emploi des femmes" d'hébergement d'urgence sur PARIS.

Santé et précarité

- Formation de tous les professionnels de santé, formation à réitérer tous les six ans, pour détecter la précarité et les violences faites aux femmes et apporter des réponses aux patientes, notamment au moyen d'un réseau de professionnels. Par exemple : "Lorsqu'une femme qui va accompagner son enfant à un rendez-vous, il faut peut-être poser certaines questions, avoir un regard différent."
- Faire de la prévention : renforcer l'éducation des jeunes pour qu'ils apprennent à bien vivre et à être en bonne santé. Ne pas attendre la maladie pour réagir.
- Formation initiale des étudiants en médecine, en dentaire.
- Formation de tous les travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs etc.), des infirmiers scolaires, en contact avec les femmes et enfants en situation de précarité afin de les alerter sur l'importance du suivi de leur état de santé physique et psychique et leur apporter le soutien d'un réseau.
- Gratuité des consultations dentaires et des séquelles bucco-dentaires pour les femmes victimes de violences.
- Faire des campagnes de communication sur l'importance de la santé des femmes, d'un suivi.

Préconisations du Docteure Nathalie DELPHIN.

Membre du Comité exécutif du CNFF, Président du Syndicat des Femmes Chirurgien Dentistes, Vice-présidente de l'union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes de la Nouvelle Aquitaine et élue ordinale référente violences pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Décrochage scolaire

- Pour une Gratuité réelle de la scolarisation : fournitures scolaires -Déplacements domicile établissement, lieux de stage - Voyages scolaires -Hébergements - Utilisation réelle du fonds social.
- Mobilisation des assistantes sociales des Académies pour venir en soutien aux familles en situation de précarité.
- Rémunération des stages pour permettre aux jeunes de poursuivre leurs études.
 Veiller à des horaires de commencement des cours adaptés au travail que doivent faire les élèves en dehors de leur scolarité (restauration, serveur, etc.)
- Une orientation scolaire non genrée, promouvoir la mixité des métiers, déconstruire les stéréotypes toujours ancrés dans les outils.
- Développer l'orientation scolaire en collège.
- Multiplier les témoignages de personnalités ayant des rôles modèles, à l'exemple des marraines qui ont réussi dans le sport et les études.
- Promouvoir l'égalité des carrières dans l'Education Nationale entre les hommes et les femmes. Vaincre le plafond de verre.

Préconisations de Monsieur Daniel AUVERLOT.

Recteur de l'académie de Créteil depuis 2018. Agrégé en lettres classiques, DEA Hautes Etudes en Sciences Sociales, inspecteur d'Académie, inspecteur pédagogique régional, stagiaire à l'école supérieure du personnel de l'Education Nationale, sous-directeur de l'évaluation et de la performance scolaire.

Préconisations formulées suite aux questions réponses

- Les difficultés d'accès à internet : à l'heure du tout dématérialisé notamment en matière administrative, l'instabilité des connexions en milieu rural renforce l'isolement des territoires ruraux. Des efforts financiers s'imposent tant des pouvoirs publics que des opérateurs qui s'inscrivent dans un objectif de rentabilité.
- Faciliter l'implantation en milieu rural d'entreprises de services numériques.
- Afin de déconstruire les stéréotypes ancrés en milieu rural, renforcer et contrôler dans tous les établissements scolaires la mise en œuvre réelle de l'éducation à l'égalité Femmes-Hommes.
- Renforcer l'éducation au numérique dans les établissements scolaires.
- Pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail, multiplier les contrôles concernant la présence et les actions de prévention mises en œuvre par le référent harcèlement au travail pour les entreprises d'au moins 250 salariés. Contrôler pour toutes les entreprises la mise à la disposition des salariés d'une liste de personnes référentes (inspecteur du travail - défenseurs des droits).
- 3919 numéro d'appel Violences Femmes Info les associations spécialisées.
- Accélérer les procédures de divorce génératrices de violences psychologiques, administratives, financières.
- Femmes handicapées : multiplier les lieux d'accueil, les lieux ressources et donner les moyens financiers et humains pour faciliter leur mobilité.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement:

Madame la Sénatrice Annick BILLON de nous avoir accordé son haut patronage, Madame la Sénatrice Marie-Pierre MONIER, Vice-Présidente de la Délégation aux droits des femmes, Madame Sihem HABCHI, Directrice Association Aurore, Me Christiane CHARBONNEL présidente CIDFF65, secrétaire générale CNFF, Dr Nathalie DELPHIN, Présidente de l'Association des Femmes Chirurgiens-dentistes, secrétaire générale adjointe CNFF, M. Daniel AUVERLOT, recteur de l'Académie de CRETEIL, Mme Laurence FISCHER triple championne mondiale de Karaté, pour leur plaidoyer de haut niveau,

Michèle VIANÈS, Présidente Regards de Femmes, Vice-Présidente CNFF pour la coordination,

Madame Anaïs VAQUIERI, conseillère égalité économique en charge des relations avec les associations droits des femmes de Madame Isabelle ROME, alors Ministre Déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances, de sa présence,

les présidentes et présidents d'Associations et/ou leurs représentantes, tous leurs membres, toutes les personnes, et amies pour leur présence et leur soutien à nos travaux.

Marie-Claude BERTRAND
Présidente CNFF

NOTES

NOTES



Le CNFF, créé le 18 avril 1901, reconnu d'utilité publique, apolitique et aconfessionnel. Réseau national d'associations féministes, féminines, d'expertes.

Ses travaux visent à promouvoir l'égalité effective des droits et des chances entre les femmes et les hommes, vaincre toutes les formes de discriminations envers les femmes contribuer à la formation et à l'autonomisation économique des femmes, construire un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes et de la dignité humaine. Le CNFF est affilié au CIF (Conseil International des Femmes), ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC et au CECIF (Centre Européen du CIF) ayant un statut participatif auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Le CECIF est membre fondateur du Lobby Européen des Femmes (LEF).

www.cnff.fr

Couriel: contact@cnff.fr - Compte Twitter: @CnfFrance

Le CNFF est présent sur

